

## INTRODUCTION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le programme de formation Triangle est encadré par l'asbl UPPL et ce, dans un souci d'avoir dans son giron une approche complémentaire à celle des équipes dites spécialisées dans la guidance et le traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel.

Notre équipe se compose actuellement d'une coordinatrice diplômée en criminologie et en sexologie, de quatre psychologues et d'une autre criminologue. Nous disposons de quatre équivalents temps pleins pour assurer nos activités sur la partie francophone de notre pays.

Sachant que nous avons traité 85 dossiers pour l'année 2005 (comparés à 57 dossiers en 2004), que nous avons des groupes qui fonctionnent régulièrement sur les arrondissements judiciaires de Namur, Bruxelles et Liège et que nous ouvrirons au cours de ce premier semestre 2006 un groupe sur Libramont et un autre sur Tournai, ces quatre temps pleins nous paraissent quelque peu dérisoires pour assurer de manière efficace notre travail.

En effet, nous fonctionnons principalement en module groupe (70h), n'allant pas au-delà de six participants, animé par deux formateurs mais nous pouvons aussi fonctionner en module individuel de 30h (si le nombre de participants est insuffisant, s'il existe l'une ou l'autre contre-indication majeure au déroulement de la formation en groupe telle qu'une anxiété sociale trop importante ou une attitude trop agressive, ou encore pour des raisons plus pratiques tel qu'un horaire à pause empêchant le participant de se rendre toutes les semaines dans le groupe). Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'approche individuelle est conséquente sur notre temps de travail puisque l'on demande 30 heures de disponibilité de la part du formateur pour assurer un seul suivi sans compter la préparation de chacun de ces rendez-vous. Tout ceci en plus de nos tâches de sensibilisation et de gestion d'équipe.

C'est ce que vous pourrez observer au travers des rapports quantitatif et qualitatif de notre activité de l'année 2005.

# RAPPORT D'ACTIVITE QUANTITATIF

Période : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005

## I. IDENTIFICATION DU PROJET

- a.s.b.l. :

UPPL

- Nom du projet : TRIANGLE
- Adresse : Bureau : rue Julie Billiard, 2  
5000 NAMUR  
Siège social : rue Despars, 92  
7500 TOURNAI
- Projet débuté le : 1<sup>er</sup> mars 1999

## NATURE DU PROJET

- Type de mesure : Formation individuelle  
Formation de groupe
- Population : Auteurs d'infractions à caractère sexuel

## II. PERSONNEL

- Nom + Prénom : **SERMON Véronique**
- Niveau de l'engagement :
  - a. Universitaire : **Y**
  - b. Gradué : Y
  - c. Rédacteur : Y
  - d. Commis : Y
- Diplôme(s) : **Sexologue & Criminologue**
- Description de la fonction : **Coordination du projet**
- Date de l'engagement (J/M/A) : **16 avril 1999**
- Date de départ (J/M/A) : /
- Remplacé(e) par : /
- Régime de travail : **4/5<sup>ème</sup> (congé parental)**
- Horaire de travail : **30H24 par semaine**
- Permanence éventuelle : **lundi, mardi, jeudi et vendredi**

## PERSONNEL

- Nom + Prénom : LAERMANS Dimitri
  
- Niveau de l'engagement :
  - a. Universitaire :  Y
  - b. Gradué : Y
  - c. Rédacteur : Y
  - d. Commis : Y
  
- Diplôme(s) : Psychologue
  
- Description de la fonction : Formateur
  
- Date de l'engagement (J/M/A) : 6 mars 2003
  
- Date de départ (J/M/A) : /
  
- Remplacé(e) par : /
  
- Régime de travail : temps plein
  
- Horaire de travail : 38 H par semaine
  
- Permanence éventuelle : quotidienne

## PERSONNEL

- Nom + Prénom : TANNIER Sarah
  
- Niveau de l'engagement :
  - a. Universitaire :  Y
  - b. Gradué : Y
  - c. Rédacteur : Y
  - d. Commis : Y
  
- Diplôme(s) : Psychologue
  
- Description de la fonction : Formatrice
  
- Date de l'engagement (J/M/A) : 1<sup>er</sup> août 2004
  
- Date de départ (J/M/A) : /
  
- Remplacé(e) par : /
  
- Régime de travail : mi-temps de janvier à octobre  
temps plein en novembre et décembre
  
- Horaire de travail : 19 H par semaine  
38 H en novembre et décembre
  
- Permanence éventuelle : lundi, mardi, mercredi

## PERSONNEL

- Nom + Prénom : HODIAUMONT Fabienne
- Niveau de l'engagement :
  - a. Universitaire :  Y
  - b. Gradué : Y
  - c. Rédacteur : Y
  - d. Commis : Y
- Diplôme(s) : Criminologue
- Description de la fonction : Formatrice
- Date de l'engagement (J/M/A) : 1<sup>er</sup> août 2004
- Date de départ (J/M/A) : /
- Remplacé(e) par : /
- Régime de travail :
  - 5/10<sup>ème</sup> de janvier à mars
  - 7/10<sup>ème</sup> d'avril à octobre
  - temps plein en novembre et décembre
- Horaire de travail :
  - 19H par semaine
  - 26H36 par semaine
  - 38 H par semaine
- Permanence éventuelle : lundi, mardi, mercredi

## PERSONNEL

- Nom + Prénom : SCHEFFERS Christophe
  
- Niveau de l'engagement :
  - a. Universitaire :  Y
  - b. Gradué : Y
  - c. Rédacteur : Y
  - d. Commis : Y
  
- Diplôme(s) : Psychologue
  
- Description de la fonction : Formateur
  
- Date de l'engagement (J/M/A) : 1<sup>er</sup> février 2005
  
- Date de départ (J/M/A) : /
  
- Remplacé(e) par : /
  
- Régime de travail :  
4/10<sup>ème</sup> de février à juin  
6/10<sup>ème</sup> temps (au 1<sup>er</sup> juillet 2005)
  
- Horaire de travail :  
15H12 de février à juin  
22H48 par semaine
  
- Permanence éventuelle : mardi, mercredi, jeudi

## PERSONNEL

- Nom + Prénom : PIHET Bernard
  
- Niveau de l'engagement :
  - a. Universitaire :  Y
  - b. Gradué : Y
  - c. Rédacteur : Y
  - d. Commis : Y
  
- Diplôme(s) : Psychologue
  
- Description de la fonction : directeur et formateur
  
- Date de l'engagement (J/M/A) : 1<sup>er</sup> avril 2005 (en tant que formateur)
  
- Date de départ (J/M/A) : /
  
- Remplacé(e) par : /
  
- Régime de travail : 2/10<sup>ème</sup> temps
  
- Horaire de travail : 7H36 par semaine
  
- Permanence éventuelle : quotidienne à Tournai



## PERSONNEL

- Nom + Prénom : BASTAENS Sandra
  
- Niveau de l'engagement :
  - a. Universitaire :  Y
  - b. Gradué : Y
  - c. Rédacteur : Y
  - d. Commis : Y
  
- Diplôme(s) : Psychologue
  
- Description de la fonction : formatrice
  
- Date de l'engagement (J/M/A) : 1<sup>er</sup> mai 2005
  
- Date de départ (J/M/A) : /
  
- Remplacé(e) par : /
  
- Régime de travail : temps plein
  
- Horaire de travail : 38H par semaine
  
- Permanence éventuelle : quotidienne

## PERSONNEL

- Nom + Prénom : **MARTIN Elodie**
  
- Niveau de l'engagement :
  - a. Universitaire : Y
  - b. Gradué :  Y
  - c. Rédacteur : Y
  - d. Commis : Y
  
- Diplôme(s) : **Secrétaire**
  
- Description de la fonction : **Secrétariat**
  
- Date de l'engagement (J/M/A) : **1<sup>er</sup> novembre 2004**
  
- Date de départ (J/M/A) : /
  
- Remplacé(e) par : /
  
- Régime de travail : **mi-temps**
  
- Horaire de travail : **19 H par semaine**
  
- Permanence éventuelle : **quotidienne à Tournai**

### III. ENCADREMENT DES PERSONNES FAISANT L'OBJET D'UNE MESURE JUDICIAIRE ALTERNATIVE

**TABLEAU 1 : Etat des mesures**

<b>Etat des mesures</b>	<b>Nombre</b>
<i>Intake (I)</i>	70 <sup>1</sup>
<i>Phase préparatoire (P)</i>	10
<i>En cours (E)</i>	27
<i>Interrompue (In)</i>	8
<i>Terminée (T)</i>	37
<b>Total</b>	<b>154</b>

**TABLEAU 2 : Origine des mesures**

<b>Origine des mesures</b>	<b>Nombre</b>
<i>Médiation</i>	27
<i>Probation</i>	41
<i>Alternative à la détention préventive</i>	10
<i>Autre*</i>	6
<b>Total</b>	<b>84</b>

\*Tous les prestataires parvenus dans notre service en dehors des mesures précitées. Dans les 5 participants qualifiés « autres », 2 sont des mineurs, 1 est issu de la défense sociale et 2 sont venus consulter spontanément.

**TABLEAU 3 : Type de mesure**

<b>Type de mesure</b>	<b>Nombre de mesures</b>	<b>Nombre d'heures prestées</b>
<i>Formation individuelle (FI)</i>	28	1812H
<i>Formation de groupe (FG)</i>	56	1593H
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>3405H</b>

Les formations individuelles comprennent aussi les entretiens préliminaires pour les futurs participants de groupe. Les heures reprises ci-dessus comprennent les heures de formation, les briefings/débriefings qui les accompagnent ainsi que le temps de déplacement.

---

<sup>1</sup> Parmi les 70 intakes, 28 sont issus de la M.P., 12 de l'ADP, 8 de la PRO, 22 sont de la catégorie « autres » (8 personnes ont été vues en prison dans le cadre de la DP, 1 dans le cadre d'une enquête sociale, 1 de manière spontanée, 6 dans le cadre de la LC et 6 ont été envoyées par le juge de la jeunesse).

#### IV. Données quantitatives

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Nom du pourvoyeur	Origine de la mesure	Type de mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	Arrondiss. judiciaire
1	2004/1/07.04.85/G.J.	Sermon V.	Pollé J.-M.	avocat		05.02.2004		IK			2	Namur
2	2004/1/07.04.85/G.J.	Sermon V.	Pollé J.-M.	Pro	FG	29.06.2004	17.06.2005	T	70	72		Namur
3	2004/1/25.07.73/D.P.	Sermon V.	Anciaux F.	avocat		02.03.2004		IK			1H30	Namur
4	2004/1/25.07.73/D.P.	Sermon V.	Pollé J.-M.	Pro	FG	11.03.2004	30.05.2005	T	70	79		Namur
5	2004/1/21.07.73/T.N.	Laermans D.	Mailleu K.	Pro	FI	29.03.2004	16.03.2005	T	30	40H30		Bruxelles
6	2004/1/19.12.71/C.D.	Laermans D.	Gihousse G.	ADP		09.04.2004		IK			1H30	Bruxelles
7	2004/1/19.12.71/C.D.	Laermans D.	Gihousse G.	ADP	FG	23.04.2004	07.01.2005	T	70	73H30		Bruxelles
8	2004/1/24.09.82/B.A.	Laermans D.	Mailleu K.	Pro	FI	26.04.2004	07.02.2005	T	30	33		Bruxelles
9	2004/1/22.07.51/N.T.	Sermon V.	Van Peterssen	Pro	FG	21.06.2004	08.07.2005	T	70	76H30		Mons
10	2004/1/28.05.64/S.E.	Laermans D.	Desmet T.	Pro	FI	25.06.2004	06.04.2005	T	30	32		Bruxelles
11	2004/1/14.07.52/D.R.	Sermon V. .	Chauffour. A.	M.P.		22.06.2004		IK			1H30	Nivelles
12	2004/1/14.07.52/D.R.	Sermon V.	Chauffour. A.	M.P.	FG	22.06.2004	26.04.2005	T	70	67H30		Nivelles
13	2004/1/07.12.65/M.C.	Sermon V.	Chauffour. A.	M.P.		22.06.2004		IK			1H30	Nivelles
14	2004/1/07.12.65/M.C.	Laermans D.	Chauffour. A.	M.P.	FG	25.06.2004	13.01.2005	T	70	68H30		Nivelles
15	2004/1/08.11.81/D.B.	Laermans D.	Desmet T.	Pro	FG	30.07.2004	25.04.2005	T	70	72		Bruxelles
16	2004/1/21.12.73/T.M.	Sermon V.	Guillaume A.	M.P.		07.07.2004		IK			2H30	Nivelles
17	2004/1/21.12.73/T.M.	Laermans D.	Guillaume A.	M.P.	FG	20.07.2004	08.06.2005	T	70	74		Nivelles
18	2004/1/21.04.84/J.C.	Laermans D.	Rulmont B.	Pro	FI	17.08.2004	22.03.2005	T	30	33H30		Verviers
19	2004/1/13.05.61/D. J.	Tannier S.	Nachtergaele F.	Pro	FI	19.08.2004	06.07.2005	T	30	33		Nivelles
20	2004/1/15.02.82/V.C.	Laermans D /	Heenen D.	M.P.		13.08.2004		IK			1H30	Bruxelles
21	2004/1/15.02.82/V.C.	Laermans D.	Heenen D.	M.P.	FG	23.08.2004	11.05.2005	T	70	66		Bruxelles
22	2004/1/10.01.52/V.M.	Hodiaumont F.	Heenen D.	Pro	FI	30.08.2004	04.04.2005	T	30	32H30		Bruxelles
23	2004/1/30.01.84/D.X.	Laermans D. /	Heenen D.	M.P.		03.09.2004		IK			1H30	Bruxelles
24	2004/1/30.01.84/D.X.	Laermans D. .	Heenen D.	M.P.	FG	06.09.2004	01.06.2005	T	70	69		Bruxelles
25	2004/1/07.06.55/M.J.	Tannier S.	Bero A.	Pro	FG	29.09.2004	23.05.2005	T	70	76		Namur
26	2004/1/14.12.55/M.A.	Hodiaumont F.	Speck M.	Pro	FI	01.10.2004	02.05.2005	In	30	12		Bruxelles
27	2004/1/23.02.64/H.P.	Tannier S.	Maldague D.	ADP		12.10.2004		IK			1	Namur
28	2004/1/23.02.64/H.P.	Tannier S.	Maldague D.	ADP	FG	18.10.2004	07.02.2005	In	70	57H30		Namur
29	2004/1/21.12.61/V.P.	Tannier S.	Maldague D.	ADP		18.10.2004		IK			1	Namur
30	2004/1/21.12.61/V.P.	Tannier S.	Maldague D.	ADP	FG	25.10.2004	31.01.2005	In	70	43		Namur
31	2004/1/06.04.76/L.M.	Hodiaumont F.	#	ADP		16.11.2004		IK			1	Liège

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Nom du pourvoyeur	Origine de la mesure	Type de mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	Arrondiss. judiciaire
32	2004/1/06.04.76/L.M.	Hodiaumont F.	#	Pro	FI	23.11.2004	12.07.2005	T	30	32H30		Liège
33	2004/1/18.04.75/D.M.	Hodiaumont F.	Marino V.	M.P.		18.11.2004		IK			1	Liège
34	2004/1/18.04.75/D.M.	Hodiaumont F.	Marino V.	M.P.	FI	23.11.2004	09.06.2005	T	30	31		Liège
35	2004/1/12.05.81/S.M.	Laermans D.	Verkempinck B.	Pro	FI	10.12.2004	27.06.2005	T	30	32		Bruxelles
36	2004/1/18.04.75/D.M.	Hodiaumont F.	Marino V.	M.P.	FI	23.11.2004	09.06.2005	T	30	31		Liège
37	2004/1/12.05.81/S.M.	Laermans D.	Verkempinck B.	Pro	FI	10.12.2004	27.06.2005	T	30	32		Bruxelles
38	2004/1/16.08.76/V.L.	Scheffers C./B.S.	Platiau P.	Pro	FI	21.12.2004		E	30	21H30		Nivelles
39	2004/1/10.08.54/B.M.	Tannier S.	Maldague D.	ADP		22.12.2004		IK			1H30	Namur
40	2004/1/10.08.54/B.M.	Tannier S.	#	Spontané	FG	22.03.2005	15.11.2005	T	70	71		Namur
41	2005/1/11.12.66/T.L.	Sermon V.	Maldague D.	ADP		13.01.2005		IK			1H30	Namur
42	2005/1/11.12.66/T.L.	Sermon V.	Maldague D.	ADP	FG	21.01.2005	22.08.2005	In	70	48H30		Namur
43	2005/1/14.02.63/R.D.	Sermon V.	Maldague D.	ADP		13.01.2005		IK			2	Namur
44	2005/1/14.02.63/R.D.	Sermon V.	Maldague D.	ADP	FG	24.01.2005	08.11.2005	T	70	72		Namur
45	2005/1/14.11.52/V.C.	Tannier S.	Chauffour. A.	M.P.		24.01.2005		IK			1	Nivelles
46	2005/1/14.11.52/V.C.	Scheffers C./B.S.	Chauffour. A.	M.P.	FI	07.02.2005		E	30	21H30		Nivelles
47	2005/1/06.05.63/D.A.	Laermans D.	Grivgnée B.	M.P.		26.01.2005		IK			1	Verviers
48	2005/1/06.05.63/D.A.	Laermans D.	Grivgnée B.	M.P.	FI	10.03.2005	01.09.2005	T	30	30		Verviers
49	2005/1/15.09.47/S.R.	Laermans D.	Ratajezak C.	M.P.		26.01.2005		IK			1H30	Verviers
50	2005/1/15.09.47/S.R.	Laermans D.	Ratajezak C.	M.P.	FI	10.02.2005	07.07.2005	T	30	31		Verviers
51	2005/1/20.06.76/T.K.	Laermans D.	Heenen D.	M.P.		31.01.2005		IK			1	Bruxelles
52	2005/1/20.06.76/T.K.	Laermans D.	Heenen D.	M.P.	FI	04.02.2005	14.09.2005	T	30	33H30		Bruxelles
53	2005/1/16.03.65/L.E.	Tannier S.	Baldo J.	Pro	FG	01.02.2005	28.11.2005	T	70	72		Arlon
54	2005/1/27.08.63/W.D.	Sermon V.	Colette C.	Enq soc		08.02.2005		IK			2	Namur
55	2005/1/27.08.63/W.D.	Sermon V.	Blanchart C.	Pro	FG	20.05.2005		E	70	43		Namur
56	2005/1/20.02.77/D.M.	Tannier S./S.C.	Chauffour. A.	M.P.		17.02.2005		IK			1H30	Nivelles
57	2005/1/20.02.77/D.M.	Laermans D.	Chauffour. A.	M.P.	FG	08.03.2005	14.11.2005	T	70	69		Nivelles
58	2005/1/26.05.78/S.G.	Tannier S./S.C.	Guillaume A.	M.P.		17.02.2005		IK			1H30	Nivelles
59	2005/1/26.05.78/S.G.	Scheffers C.	Guillaume A.	M.P.	FI	15.03.2005		E	30	16		Nivelles
60	2005/1/20.06.54/L.P.	Laermans D.	Marino V.	M.P.		24.02.2005		IK			1H30	Liège
61	2005/1/20.06.54/L.P.	Hodiaumont F.	Marino V.	M.P.	FI	09.03.2005	07.09.2005	T	30	32		Liège
62	2005/1/29.08.60/L.C.	Sermon V.	Robin I.	Pro	FG	10.03.2005	08.08.2005	In	70	35H30		Marche
63	2005/1/21.06.68/R.H.	Sermon V.	Schmit C.	Spontané	FI	11.03.2005	19.12.2005	T	30	32H30		Namur

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Nom du pourvoyeur	Origine de la mesure	Type de mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	Arrondiss. judiciaire
64	2005/1/26.04.82/C.B.	Laermans D.	Vittoria M.	Pro	FG	14.03.2005	16.11.2005	T	70	65H30		Bruxelles
65	2005/1/29.04.87/J.D.	Sermon V.	Boucquaux V.	JJ		15.03.2005		IK			1H30	Huy
66	2005/1/29.04.87/J.D.	Tannier S.	Callens M.	JJ	FI	23.03.2005	08.06.2005	In	30	6		Huy
67	2005/1/11.07.83/R.S.	Sermon V.	Jacques P.	Pro	FG	18.03.2005		E	70	36		Dinant
68	2005/1/22.02.67/V.H.	Laermans D.	Guillaume A.	M.P.	FG	22.03.2005	14.11.2005	T	70	64		Nivelles
69	2005/1/10.10.87/J.M.	Hodiaumont F.	Rosoux S.	JJ		22.03.2005		IK			1	Liège
70	2005/1/10.10.87/J.M.	Hodiaumont F.	Rosoux S.	JJ	FI	30.03.2005	31.08.2005	T	30	25H30		Liège
71	2005/1/22.11.64/J.J.	Hodiaumont F.	Krins M.	Pro		25.03.2005		IK			2H30	Liège
72	2005/1/27.03.45/F.F.	Sermon V.	Lulling B.	Spontané		27.03.2005		IK			1	Namur
73	2005/1/27.03.45/F.F.	Sermon V.	Massart C.	ADP	FG	05.04.2005	24.10.2005	T	70	72		Namur
74	2005/1/10.06.78/D.U.	Laermans D.	Cosyns V.	M.P.		30.03.2005		IK			1	Bruxelles
75	2005/1/10.06.78/D.U.	Laermans D.	Cosyns V.	M.P.	FG	06.04.2005	16.11.2005	T	70	69		Bruxelles
76	2005/1/05.02.43/V.A.	Pihet B.	V. Martineau	ADP		07.04.2005		IK			1	Tournai
77	2005/1/05.02.43/V.A.	Pihet B.	V. Martineau	ADP	FI	14.04.2005		E	30	21		Tournai
78	2005/1/27.11.68/H.H.	Laermans D.	F. Pillet	M.P.		06.04.2005		IK			1	Bruxelles
79	2005/1/27.11.68/H.H.	Laermans D.	F. Pillet	M.P.	FG	11.04.2005	24.10.2005	T	70	67		Bruxelles
80	2005/1/10.11.66/L.A.	Hodiaumont F.	V. D'Hollander	D.S.	FG	18.04.2005	29.08.2005	In	70	44		Bruxelles
81	2005/1/13.07.75/V.F.	Hodiaumont F.	M. Vandermissen	Pro	FI	11.05.2005		E	70	31		Liège
82	2005/1/01.01.53/C.J.	Sermon V.	SPS Arlon	Pro		12.05.2005		IK			1H30	Namur
83	2005/1/09.03.37/P.R.	Laermans D.	M. de Oliviera	LC		18.05.2005		IK			7	Bruxelles
84	2005/2/30.06.72/F.V.	Sermon V./B.S.	I. Robin	Pro	FI	19.05.2005		E	30	18H30		Marche
85	2005/1/10.12.55/O.J.	Sermon V.	A-C. Dubé	DP		06.06.2005		IK			2	Namur
86	2005/1/04.03.67/U.L.	Sermon V.	A-C. Dubé	DP		06.06.2005		IK			2	Namur
87	2005/1/20.09.83/P.F.	Laermans D.	C. Favier	M.P.		06.06.2005		IK			1	Bruxelles
88	2005/1/20.09.83/P.F.	Laermans D.	C. Favier	M.P.	FG	13.06.2005	28.10.2005	T	70	67H30		Bruxelles
89	2005/1/21.04.84/J.C.	Laermans D.	B. Rulart	Pro	FI	07.06.2005	30.09.2005	T	30	30H30		Liège
90	2005/1/09.01.82/B.J.	Bastaens S.	M. Reyns	Pro	FI	20.06.2005		E	30	28H30		Nivelles
91	2005/1/12.01.67/H.Y.	Sermon V.	D. Maldague	ADP		13.06.2005		IK			3	Namur
92	2005/1/12.01.67/H.Y.	Sermon V.	D. Maldague	ADP	FG	20.06.2005		IK			2	Namur
93	2005/1/15.01.69/D.P.	Hodiaumont F.	#	Pro	FG	15.06.2005		E	70	19H30		Liège
94	2005/1/31.03.82/A.B.	Scheffers C.	C. Piret	Pro	FI	22.06.2005		E	30	16H15		Nivelles
95	2005/1/21.09.67/M.J.	Tannier S.	M. Mentz	Pro	FG	30.06.2005		E	70	42		Namur

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Nom du pourvoyeur	Origine de la mesure	Type de mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	Arrondiss. judiciaire
96	2005/1/19.04.58/M.S.	Sermon V.	C. Colette	Pro	FG	04.07.2005		E	70	43H30		Namur
97	2005/1/02.10.79/S.F.	Scheffers C.	E. Cornille	Pro	FG	27.07.2005		E	70	34		Bruxelles
98	2005/1/03.02.72/V.P.	Scheffers C.	E. Cornille	Pro	FG	27.07.2005		E	70	41H30		Bruxelles
99	2005/1/21.08.49/M.Y.	Scheffers C.	V. Cosyns	M.P.		03.08.2005		IK			1	Bruxelles
100	2005/1/21.08.49/M.Y.	Scheffers C.	V. Cosyns	M.P.	FI	06.09.2005		E	30	16H30		Bruxelles
101	2005/1/23.07.62/S.G.	Laermans D.	C. Brauwiers	M.P.		11.08.2005		IK			1	Liège
102	2005/1/23.07.62/S.G.	Laermans D.	C. Brauwiers	M.P.	FG	18.08.2005		E	70	18H30		Liège
103	2005/1/27.10.67/L.P.	Laermans D.	#	ADP		17.08.2005		IK			1	Bruxelles
104	2005/1/27.10.67/L.P.	Laermans D.	#	ADP	FG	22.08.2005		E	70	33H30		Bruxelles
105	2005/1/14.04.82/A.M.	Laermans D.	O. Dumortier	Pro		22.08.2005		IK			3	Bruxelles
106	2005/1/04.03.53/R.P.	Laermans D.	V. Cosyns	M.P.		22.08.2005		IK			5	Bruxelles
107	2005/1/04.03.53/R.P.	Laermans D.	V. Cosyns	M.P.	FG	07.09.2005		E	70	32H30		Bruxelles
108	2005/1/14.01.60/D.A.	Hodiaumont F.	avocat	ADP		24.08.2005		IK			3	Liège
109	2005/1/07.10.39/D.R.	Laermans D.	A. Bechet	Pro		01.09.2005		IK			1H30	Verviers
110	2005/1/24.01.58/H.X.	Laermans D.	V. Cosyns	M.P.		05.09.2005		IK			4	Bruxelles
111	2005/1/06.04.76/L.M.	Hodiaumont F.	#	Pro	FI	06.09.2005		E	30	18H30		Liège
112	2005/1/11.08.92/L.B.	Tannier S.	L. Burton	JJ		07.09.2005		IK			1	Namur
113	2005/1/23.02.56/P.J.	Laermans D.	L. Caps	Pro		08.09.2005		IK			9	Liège
114	2005/1/07.07.90/R.M.	Scheffers C.	T. Henrion	JJ		09.09.2005		IK			1	Namur
115	2005/1/02.11.72/E.A.	Laermans D.	S. Roël	Pro	FG	09.09.2005		IK			2	Verviers
116	2005/1/06.12.68/G.J.	Tannier S.	C. Blanchart	Pro	FG	12.09.2005		E	70	37H30		Namur
117	2005/1/07.06.55/M.J.	Sermon V.	#	Pro		13.09.2005		IK			1	Namur
118	2005/1/13.06.67/P.A.	Sermon V.	N. François	LC		13.09.2005		IK			2	Namur
119	2005/1/04.02.64/C.D.	Pihet B.	V. Martineau	Pro	FI	19.09.2005		E	30	9		Tournai
120	2005/1/02.02.58/M.J.	Sermon V.	M. Segers	DP		22.09.2005		IK			1	Namur
121	2005/1/02.02.58/M.J.	Sermon V.	M. Segers	ADP	FG	06.10.2005		E	70	34H30		Namur
122	2005/1/04.12.90/L.M.	Tannier S.	A. Lorent	JJ		22.09.2005		IK			1	Charleroi
123	2005/1/04.12.90/L.M.	Tannier S.	A. Lorent	JJ	FG	21.12.2005		P	70	3		Charleroi
124	2005/1/23.05.66/H.J.	Laermans D.	S. Moureau	Pro		23.09.2005		E	30	14H30		Liège
125	2005/1/12.02.51/H.D.	Sermon V.	S. Bero	Pro		27.09.2005		IK			1	Namur
126	2005/1/23.08.69/G.F.	Laermans D.	V. Kesenne	Pro	FG	28.09.2005		E	70	25		Liège
127	2005/1/10.07.58/F.J.	Laermans D.	C. Califice	Pro	FG	14.10.2005		E	70	32		Bruxelles

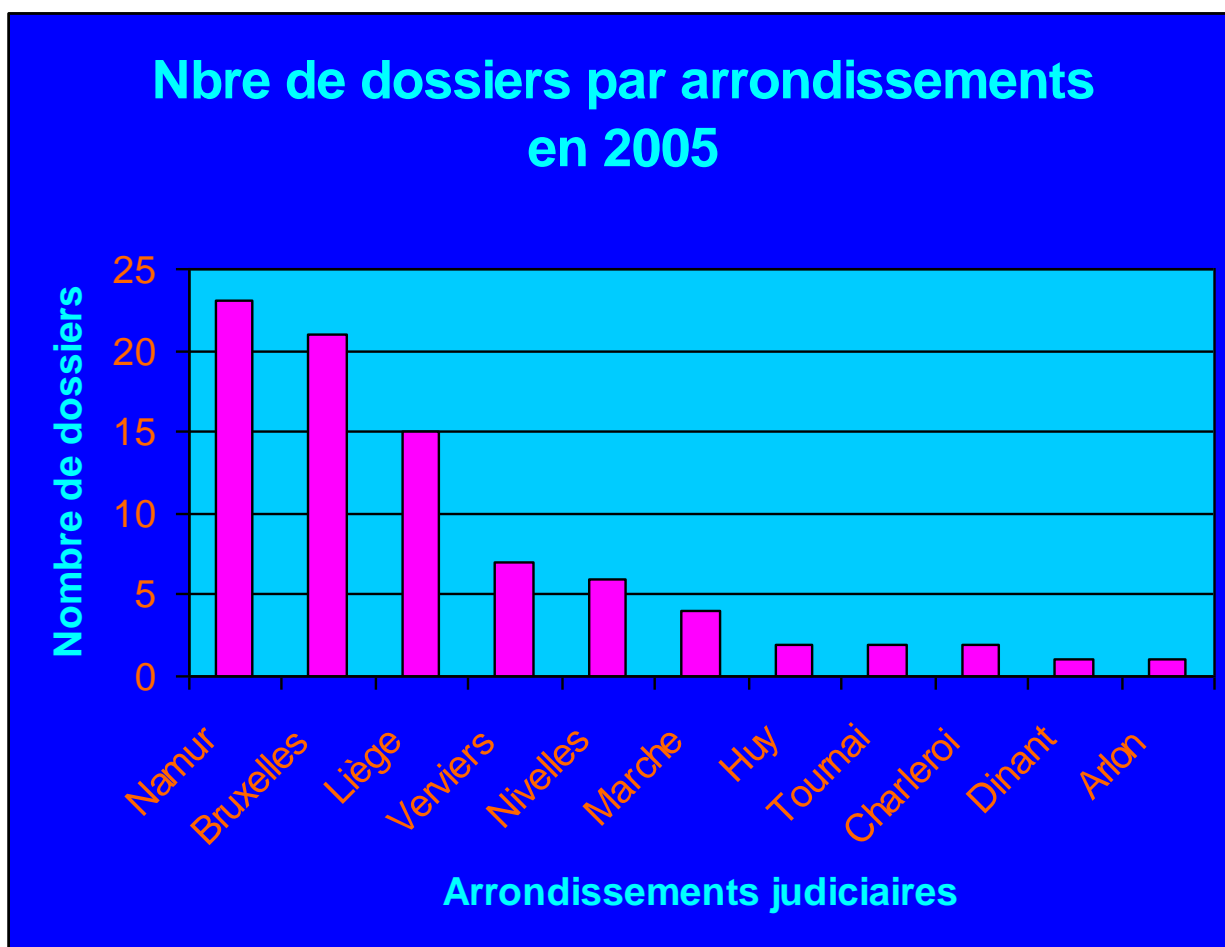
N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Nom du pourvoyeur	Origine de la mesure	Type de mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	Arrondiss. judiciaire
128	2005/1/22.07.88/G.G.	Hodiaumont F.	B. Brolet	JJ		06.10.2005		IK			2	Liège
129	2005/1/19.10.64/T.M.	Sermon V.	P. Delieu	DP		10.10.2005		IK			2	Namur
130	2005/1/17.04.84/A.A.	Bastaens S.	C. Pennetier	Pro	FG	19.10.2005	03.11.2005	In	70	11h30		Charleroi
131	2005/1/30.02.66/G.P.	Laermans D.	S. Collart	Pro	FG	18.10.2005		E	70	30		Liège
132	2005/1/06.09.60/C.B.	Laermans D.	M. Vandermissen	Pro		17.10.2005		IK			2H30	Liège
133	2005/1/10.10.47/D.M.	Laermans D.	C. Favier	M.P.		27.10.2005		IK			2	Bruxelles
134	2005/1/10.10.47/D.M.	Laermans D.	C. Favier	M.P.	FG	02.11.2005		P	70	5H30		Bruxelles
135	2005/1/07.11.72/B.M.	Laermans D.	S. Coenen	Pro	FG	08.11.2005		P	70	5H30		Huy
136	2005/1/02.10.81/K.M.	Laermans D.	X. Walthéry	Pro	FG	09.11.2005		P	70	1		Liège
137	2005/1/25.05.43/A.N.	Hodiaumont F.	B. Loop	LC		10.11.2005		IK			3	Marche
138	2005/1/11.05.50/D.B.	Sermon V.	B. Loop	LC		11.11.2005		IK			3	Bruxelles
139	2005/1/02.09.84/C.S.	Sermon V.	X. Devaux	ADP		14.11.2005		IK			6	Namur
140	2005/1/02.09.84/C.S.	Sermon V.	X. Devaux	ADP	FG	21.11.2005		P	70	2H30		Namur
141	2005/1/30.04.73/D.T.	Laermans D.	D.Gosset	Pro	FG	17.11.2005		P	70	5H30		Verviers
142	2005/1/14.03.56/H.F.	Hodiaumont F.	B. Loop	LC		17.11.2005		IK			3	Marche
143	2005/1/17.06.68/B.S.	Laermans D.	V. Moreau	MP		07.12.2005		IK			1	Bruxelles
144	2005/1/17.06.68/B.S.	Laermans D.	V. Moreau	MP	FG	19.12.2005		P	70	1H30		Bruxelles
145	2005/1/20.01.76/O.K.	Laermans D.	M. Goffinet	MP		07.12.2005		IK			1	Liège
146	2005/1/20.01.76/O.K.	Laermans D.	M. Goffinet	MP	FG	07.12.2005		P	70	4H30		Liège
147	2005/1/19.01.77/Z.S.	Laermans D.	V. Moreau	MP		14.12.2005		IK			1	Bruxelles
148	2005/1/19.01.77/Z.S.	Laermans D.	V. Moreau	MP	FG	14.12.2005		P	70	1H30		Bruxelles
149	2005/1/29.05.76/B.A.	Laermans D.	V. Moreau	MP		14.12.2005		IK			1	Bruxelles
150	2005/1/11.05.66/G.J	Laermans D.	C. Brauwérs	MP		15.12.2005		IK			1	Verviers
151	2005/1/11.05.66/G.J	Laermans D.	C. Brauwérs	MP	FG	22.12.2005		P	70	1H30		Verviers
152	2005/1/12.04.66/D.P.	Laermans D.	D. Hennen	MP		21.12.2005		IK			1	Bruxelles
153	2005/1/15.10.80/B.D.	Laermans D.	C. Brauwérs	MP		22.12.2005		IK			1	Verviers
154	2005/1/06.05.87/C.B.	Tannier S.	B. Lebailly	MP		23.12.2005		IK			1	Namur



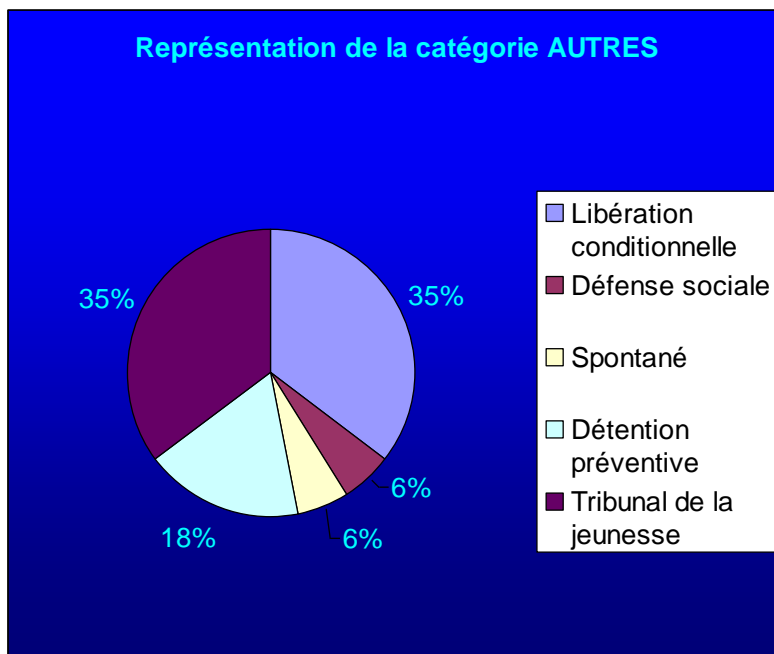
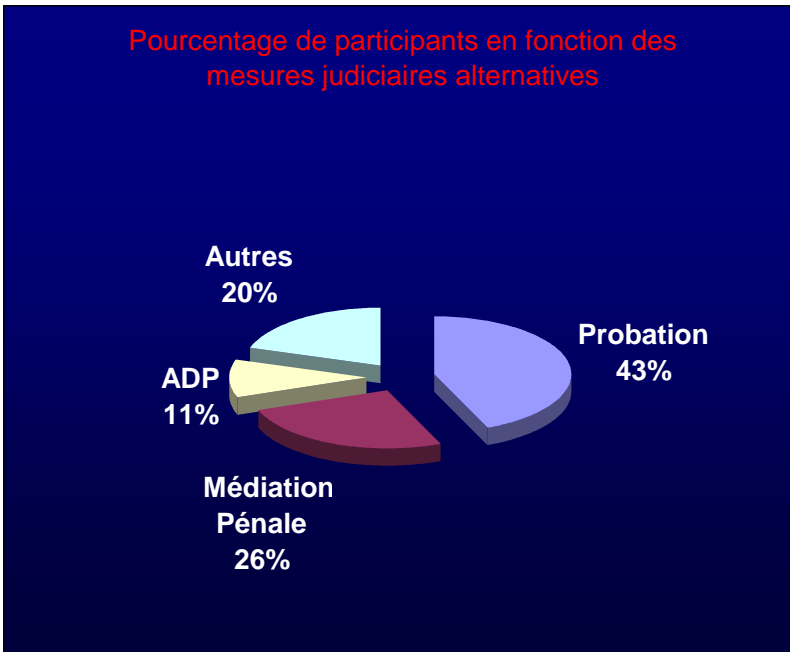
## ANALYSE DES NOUVEAUX DOSSIERS 2005

Au cours de l'année 2005, 85 nouveaux dossiers ont abouti dans notre service de formation. Nous les avons répartis par arrondissement judiciaire, type de mesures, phases de formation, module de formation et type d'abus en fonction de l'infraction.

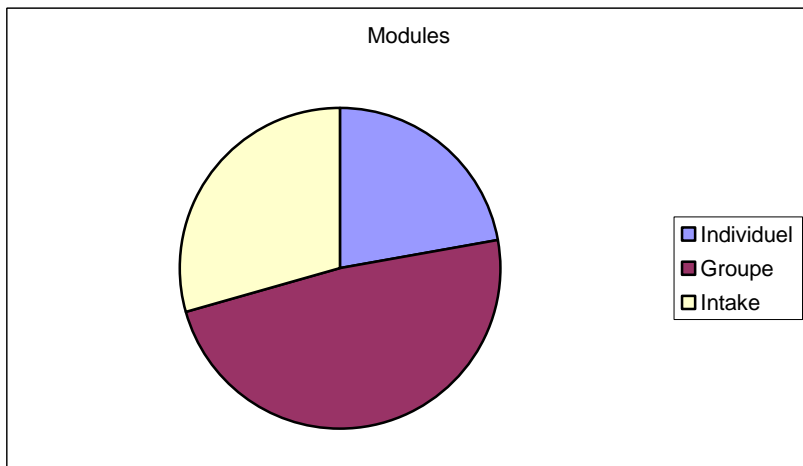
### 1. Nombre de dossiers par arrondissement judiciaire



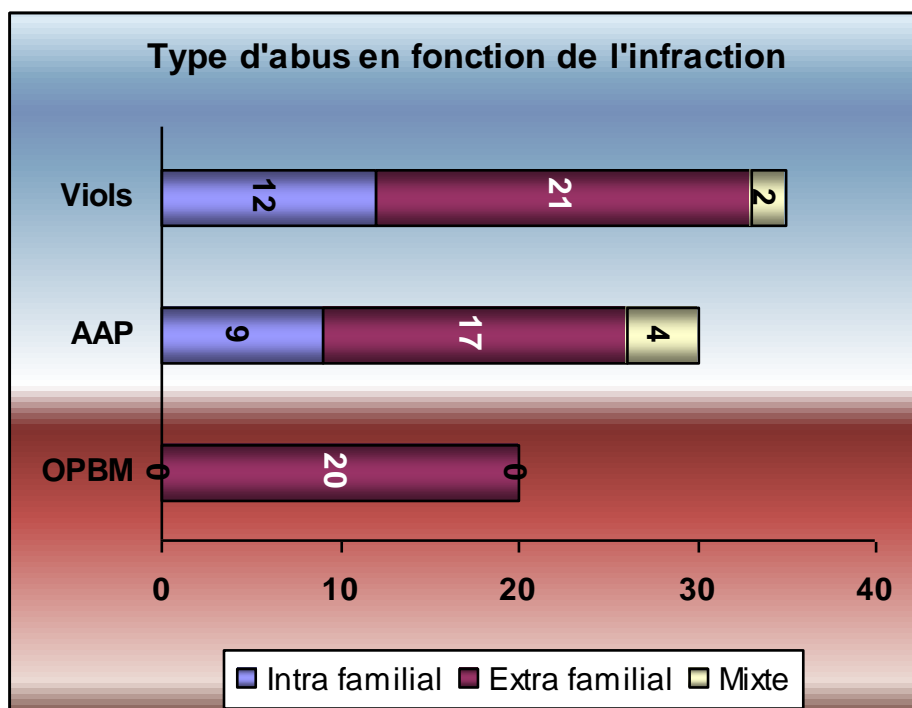
## 2. Répartition des participants en fonction des mesures judiciaires alternatives



### 3. Répartition des participants dans les divers modules de formation

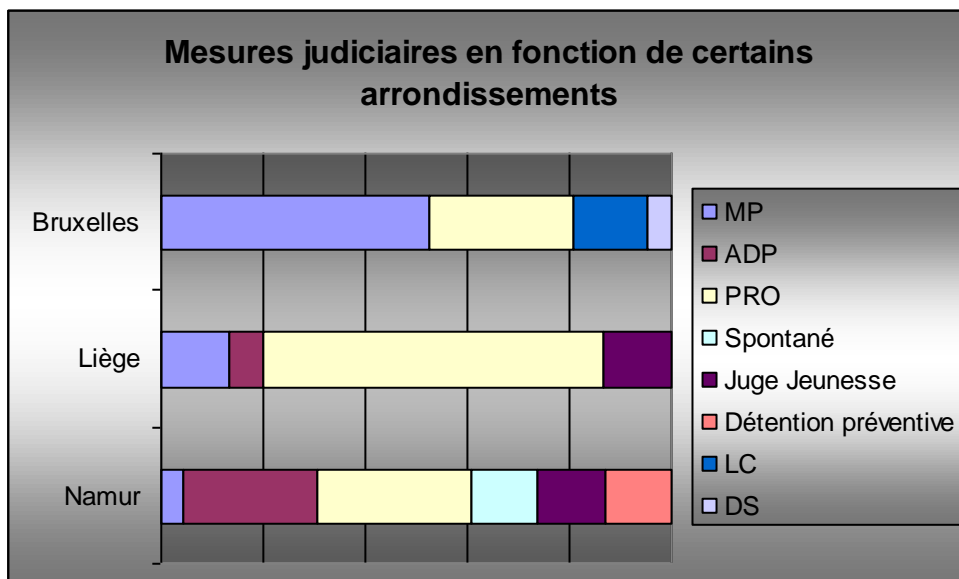


### 4. Répartition des chefs d'inculpation

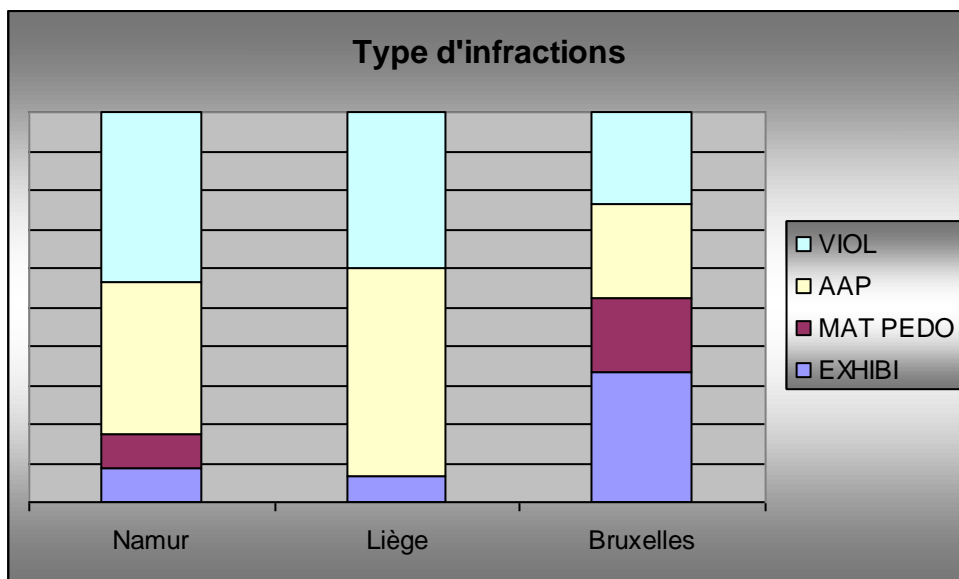


Les arrondissements de Namur, Bruxelles et Liège étant les trois plus gros pourvoyeurs de dossiers, nous avons ventilé les services envoyeurs et le type d'infraction.

### 5. Mesures judiciaires



### 6. Type d'infraction



# RAPPORT D'ACTIVITE QUALITATIF

Période : 1er janvier au 31 décembre 2005

## I. IDENTIFICATION DU PROJET

a.s.b.l. :

UPPL

- Nom du projet : TRIANGLE
- Adresse : Bureau : rue Julie Billiard, 2  
5000 NAMUR  
Siège social : rue Despars, 92  
7500 TOURNAI
- Projet débuté le : 1<sup>er</sup> mars 1999

## NATURE DU PROJET

Type de mesure : Formation individuelle  
Formation de groupe

Population : Auteurs d'infractions à caractère sexuel

## II. ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

### 1. Au niveau des arrondissements judiciaires

NAMUR :

- Quatre réunions du sous-conseil « violences intra-familiales » ont eu lieu. Un prospectus de sensibilisation des intervenants de première ligne a été mis au point. Après une conférence de presse, celui-ci a été présenté aux intervenants de première ligne (enseignants, médecins, etc.) lors d'une soirée de rencontre qui s'est déroulée le 24 mai. En juin, une séance de débriefing s'est déroulée à l'Hôtel de ville où la majorité des intervenants s'est dite satisfaite de la sensibilisation. Suite à ces réunions, nous avons sensibilisé le service d'aide aux victimes de la police où se crée une cellule violences familiales.
- Un contact a été établi avec les magistrats « jeunesse et famille ». Ceux-ci souhaitent vivement nous rencontrer. Ils se disent prêts à collaborer et souhaitent vivement que l'on puisse ouvrir notre projet aux mineurs. Une réflexion d'équipe sera organisée sur cette question. Dans le même but, une rencontre a eu lieu avec l'équipe du service de protection judiciaire. Ces délégués pourraient jouer le rôle de « l'assistant de justice » dans le cadre de dossiers concernant des mineurs abuseurs.
- Une réunion de sensibilisation du nouveau magistrat de liaison et des assistants de justice du service de médiation pénale a eu lieu. Celui-ci s'est montré intéressé par notre travail et nous propose même d'organiser une sensibilisation du nouveau procureur du Roi et du parquet.
- Un premier groupe de formation a débuté en avril et s'est terminé en octobre, un second a démarré en septembre et un autre est en phase préparatoire pour le mois de mars 2006.

LIEGE :

- Une rencontre a eu lieu avec les magistrats « jeunesse et famille ». Ceux-ci se sont montrés intéressés par notre travail et une collaboration a pu débuter. Une sensibilisation du SPJ a également eu lieu par la suite.
- Un contact a été pris avec des magistrats « mœurs », il s'en est suivi une rencontre. Ces derniers se sont montrés enthousiastes envers notre formation.
- Une sensibilisation à notre travail s'est déroulée dans une école sociale, auprès des étudiants de dernière année.
- Rencontre avec des intervenants de l'ESS Sygma. Ces derniers comptent organiser un groupe thérapeutique pour AICS. La complémentarité de nos pratiques a été étudiée.
- Un premier groupe de formation a débuté en septembre, un autre est en préparation pour le mois de mars 2006.

## BRUXELLES :

- Une rencontre a eu lieu avec les magistrats et juristes du Parquet et ce, à la demande des assistants de justice du service de médiation pénale. Les échanges ont été plutôt riches. Depuis, des dossiers suivent régulièrement.
- Une réunion a eu lieu avec le conseiller-adjoint de la maison de justice. Une rencontre avec les assistants de justice en charge de dossiers mœurs s'en est suivie afin de faire le point sur notre collaboration. Cette rencontre a servi également à situer le projet au sein de l'UPPL, Centre d'Appui bruxellois. Les assistants de justice ont trouvé important que nous rencontrions les membres de la commission de probation. Ces derniers se sont montrés intéressés de connaître notre offre de service.
- Nous avons rencontré nos homologues néerlandophones du centre ITER. Nous avons pu comparer nos activités et discuter sur les possibilités de suivi offertes à Bruxelles.
- Les assistants de justice du service alternative à la détention préventive ont été sensibilisés de manière individuelle, les juges d'instruction le seront prochainement ainsi que les experts judiciaires.
- Un groupe a commencé en avril et s'est terminé en octobre, un second a débuté en septembre et un autre est en phase préparatoire pour mars 2006.

## HUY :

- Une rencontre des magistrats du parquet et de la jeunesse a eu lieu en février. Dernièrement, nous avons rencontré le magistrat de liaison et les assistants de justice du service de médiation pénale. Le premier dossier devrait suivre prochainement. Il nous reste à rencontrer les magistrats du siège et les membres de la commission de probation.

## MARCHE :

- Un contact a eu lieu avec la directrice de la maison de justice afin de prévoir une rencontre avec les assistants de justice et les magistrats. Nous avons rencontré les assistants de justice qui croyaient que nous n'existions plus ! Une mise au point a donc été effectuée et la collaboration a repris. Nous rencontrerons bientôt les magistrats.
- Un contact a été établi avec l'équipe spécialisée de Libramont dans le but d'établir une collaboration, une rencontre aura lieu prochainement.
- Une sensibilisation du service psychosocial du centre de détention de Saint-Hubert a eu lieu par téléphone car certains détenus vont bientôt sortir et ont comme condition de suivre notre formation. Nous avons également rencontré la conseillère en justice réparatrice qui est très intéressée par notre travail d'empathie envers les victimes.

#### DINANT :

- Une rencontre a eu lieu avec la directrice de la maison de justice. Ensemble, nous avons fait le point sur les dossiers mœurs en charge par la maison de justice. Une rencontre est prévue avec les assistants de justice et une autre sera programmée avec les magistrats « mœurs, famille et jeunesse » dans le courant du mois de février 2006.

#### MONS :

- Un contact a été établi avec la directrice de la maison de justice. Une rencontre avec les assistants de justice a été programmée. Les magistrats seront rencontrés dès que les contacts auront été établis avec la nouvelle coordinatrice de la maison de justice.

#### CHARLEROI :

- Un contact a été établi avec la maison de justice. Une rencontre avec les assistants de justice a été programmée. Ceux-ci se sont montrés enthousiastes vis-à-vis de notre programme. Néanmoins, il semble que les magistrats soient peu preneurs des mesures alternatives. Nous allons tout de même tenter de les rencontrer. Dans ce but, nous avons rencontré le Président de la commission de probation qui se dit prêt à nous aider dans nos démarches.
- Une rencontre a eu lieu avec un juge de la jeunesse dans le cadre d'un dossier transféré de Namur.

#### TOURNAI :

- Un contact a été établi avec le directeur de la maison de justice. Une rencontre avec les assistants de justice a eu lieu. La coordinatrice a organisé une rencontre avec les magistrats en novembre. Nous avons également rencontré le Président de la commission de probation qui semble favorable à notre implantation sur Tournai. Nous espérons débiter notre collaboration dans un avenir proche. Un groupe devrait démarrer prochainement.

#### ARLON et NEUFCHATEAU :

- Une rencontre a eu lieu avec les assistants de justice. Les contacts furent assez positifs. Nous espérons donc pouvoir regrouper ces deux arrondissements avec celui de Marche afin de débiter un groupe à Libramont dans le premier semestre 2006.

#### VERVIERS :

- Les magistrats mœurs, le parquet et les assistants de justice du service de médiation pénale ont été sensibilisés. Les magistrats se sont montrés intéressés par notre service. Les assistants de justice semblent toutefois plus réticents face



au module groupe qu'ils jugent trop lourd en nombre d'heures pour une médiation (c'est la première fois que cet argument nous est présenté !).

Néanmoins **le prochain groupe de la région liégeoise se déroulera à Verviers** vu que la majorité des participants sont issus de cet arrondissement.

- Une nouvelle rencontre a eu lieu avec la coordinatrice de la maison de justice afin de sensibiliser les assistants de justice du service de médiation pénale à la formation de groupe et pas seulement au suivi individuel !

## 2. Organisation interne

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous avons intégré **l'asbl UPPL**. Nous avons rencontré nos collègues de l'UPPL à deux reprises. Des échanges réguliers sont prévus avec ces derniers. L'un d'entre eux a par ailleurs rejoint notre équipe Triangle en février, il s'agit de Christophe Scheffers, psychologue à l'UPPL depuis 2002. En mai, nous avons engagé une nouvelle psychologue, il s'agit de Sandra Bastaens. Celle-ci provient du Hainaut, province où nous souhaitons développer notre programme.

Depuis janvier, nous avons de **nouveaux locaux** situés au deuxième étage de la **rue Julie Billiard, 2 à Namur**.

**Les formations** : l'année 2005 fonctionne bien quant à l'arrivée de nouveaux dossiers. En effet, au 31 décembre, 85 nouveaux dossiers nous sont parvenus (57 dossiers au 31 décembre 2004). De ce fait, en plus des deux groupes ouverts en avril sur Namur et sur Bruxelles, **3 nouveaux groupes** de formation ont débuté au mois de septembre, un sur **Namur**, 1 sur **Liège** et le dernier sur **Bruxelles**. Trois autres groupes sont déjà prévus sur ces trois arrondissements judiciaires dès février 2006 ainsi qu'un groupe sur **Tournai**.

Vu l'ampleur que prennent les formations, Véronique Sermon organise, depuis ce mois d'octobre, des **intervisions** avec ses collègues. Chaque groupe est analysé de manière bi-mensuelle.

### III. REPARTITION DU TRAVAIL DU PERSONNEL

#### Introduction

La coordinatrice :

**Véronique Sermon (VS) : congé parental = 8/10 temps = 30H24/semaine.**

Les formateurs :

- **Dimitri Laermans (DL) : 10/10<sup>e</sup> temps = 38H/semaine.**

- **Sarah Tannier (ST) : 5/10<sup>e</sup> temps = 19H/semaine  
10/10<sup>e</sup> temps en novembre et décembre = 38H/semaine.**

- **Fabienne Hodiaumont (FH) : 5/10<sup>e</sup> temps = 19H/semaine de janvier à mars  
7/10<sup>e</sup> temps = 26H36/ semaine d'avril à octobre  
10/10<sup>e</sup> temps en novembre et décembre =  
8H/semaine.**

- **Christophe Scheffers (CS) : a rejoint l'équipe au 1/2/2005. Il a été détaché de  
l'UPPL à 4/10<sup>e</sup> temps = 15H12/semaine de février à  
juin et à 6/10<sup>e</sup> temps = 22H48/semaine depuis juillet.**

- **Sandra Bastaens (SB) : 10/10<sup>e</sup> = 38H/semaine depuis mai.**

**Bernard Pihet (BP) : 2/10<sup>e</sup> = 7H36/semaine depuis avril.**

La secrétaire :

**Elodie Martin (EM) : 5/10<sup>e</sup> temps = 19H/semaine.**

**Total :** Janvier = 3,3 ETP (équivalent temps plein)  
 Février et mars : 3,7 ETP  
 Avril : 4,1 ETP  
 Mai à octobre : 5,1 ETP  
 Novembre et décembre : 6,1 ETP.

Tableau récapitulatif des heures prestées par l'équipe

Mois	Heures prestées								Tot H prestées
	VS	DL	ST	FH	CS	BP	SB	EM	
Janv	141H20	161H30	80H30	88H30	#	#	#	76H00	<b>547H50</b>
Févr	96H20	160H15	86H00	58H45	62H30	#	#	80H00	<b>543H50</b>
Mars	103H35	165H45	84H30	86H30	63H00	#	#	76H00	<b>579H20</b>
Avril	126H00	165H45	82H30	109H30	60H00	29H30	#	80H00	<b>653H15</b>
Mai	118H45	152H30	59H00	114H30	65H00	29H30	143H30	79H00	<b>761H45</b>
Juin	122H15	162H15	76H00	116H45	54H00	30H30	149H30	88H00	<b>799H15</b>
Juill	71H30	82H00	87H30	89H15	94H15	13H00	157H45	76H00	<b>671H15</b>
Août	101H15	132H30	56H00	66H00	49H45	29H00	166H30	55H00	<b>656H00</b>
Sept	141H00	164H45	72H00	116H45	96H00	33H30	174H30	88H00	<b>886H30</b>
Oct	116H15	160H45	86H30	105H00	90H30	33H45	155H45	76H00	<b>824H30</b>
Nov	70H30	143H30	119H00	114H30	97H30	31H00	158H45	88H00	<b>822H45</b>
Déc	106H45	130H15	130H00	99H00	71H15	26H00	132H15	76H00	<b>771H30</b>
<b>TOT</b>	<b>1315H30</b>	<b>1781H45</b>	<b>1019H30</b>	<b>1165H00</b>	<b>803H45</b>	<b>255H45</b>	<b>1238H15</b>	<b>938H00</b>	<b>8517H45</b>

## 1. Détail des prestations

### **A. Les formations (4928H30)**

#### ✓ **Groupe et individuelles<sup>2</sup>**

	<b>Formation individuelle</b>	<b>Formation de groupe</b>	<b>Total</b>
Janvier	48H30	54H	102H30
Février	70H00	48H	118H00
Mars	122H00	36H	158H00
Avril	108H45	60H	168H45
Mai	135H30	57H	192H30
Juin	142H30	72H	214H30
Juillet	82H00	60H	142H00
Août	57H30	42H	99H30
Septembre	128H00	84H	212H00
Octobre	127H00	93H	220H00
Novembre	83H00	87H	170H00
décembre	82H00	84H	166H00
<b>Total</b>	<b>1186H45</b>	<b>777H</b>	<b>1963H45</b>

#### ✓ **Préparation des séances de formation (briefing/débriefing)**

Mois	Séances individuelles	Séances de groupe	<b>Total</b>
janvier	24H00	27H	51H00
février	32H00	28H	60H00
mars	60H00	22H	82H00
avril	32H00	32H	64H00
mai	46H15	19H	65H15
juin	47H00	24H	71H00
juillet	29H30	30H	59H30
Août	21H30	14H	35H30
septembre	36H00	42H	78H00
Octobre	45H30	31H	76H30
Novembre	17H00	29H	46H00
décembre	15H30	27H	42H30
<b>Total</b>	<b>406H15</b>	<b>325H</b>	<b>731H15</b>

<sup>2</sup> Le nombre d'heures de formation individuelle, beaucoup plus conséquente que le nombre d'heures de groupes, est réparti sur la totalité des dossiers: modules individuels et entretiens individuels des participants au groupe de formation (séances prévues dans le programme et séances de récupération lors d'absence aux séances de groupe). Le nombre d'heures de formation de groupe est à multiplier par le nombre d'animateurs.

✓ **Temps de déplacement vers les divers arrondissements où nous assurons des formations**

Mois	Nombre d'heures
janvier	54H00
février	38H00
mars	46H00
avril	63H30
mai	54H45
juin	65H15
juillet	45H00
août	53H00
septembre	69H45
octobre	87H30
novembre	71H30
décembre	61H45
<b>Total</b>	<b>710H00</b>

**Formation continue (214H30)**

En tant que Centre d'Appui, l'UPPL organise des formations pour les thérapeutes des équipes spécialisées et des services psychosociaux des établissements pénitentiaires. Nous avons également été amenés à présenter notre travail de formation de groupe à cette population d'intervenants au mois de décembre 2005 : **59H30**.

Dans ce cadre, nous avons participés à divers séminaires :

- Participation à un séminaire sur la personnalité des AICS : **12H30** ;
- Participation à un séminaire sur la psychopathologie des AICS : **38H15** ;
- Participation à un séminaire sur la dynamique de groupe : **25H30** ;
- Participation à un colloque sur la violence conjugale : **17H15** ;
- Formation à l'application de l'échelle de psychopathie : **23H30** ;
- Formation en déontologie et secret professionnel : **18H** ;

Participation aux Etats généraux de la maltraitance organisés par l'AFIREM<sup>3</sup>. Le thème abordé dans un premier temps était « les paradoxes et complexités des normes, des frontières et des limites ». En effet, « le champ de la maltraitance s'élargit au sein de normes sociétales évolutives. Les professionnels oscillent, soumis insidieusement à diverses influences : opinion publique, médias, moralisation de la vie publique et privée ... Les apports de l'anthropologie, de la

---

<sup>3</sup> AFIREM = Association Française d'Information et de Recherche sur l'Enfance Maltraitée. Ce 5<sup>ème</sup> congrès national a eu lieu à Paris les 17 et 18 novembre 2005.

philosophie, de la psychanalyse et du juridique nous permettront d'articuler une théorisation à une pratique de terrain et de réajuster notre compréhension de la maltraitance des enfants aujourd'hui. Le second thème fut « paradoxes et complexités des temps nécessaires : peut-on mettre en adéquation les exigences d'efficacité avec les temps nécessaires à l'élaboration indispensable à tous les moments d'interventions ? » : **20H**.

**Divers ( 1309H) :**

- Lecture des dossiers d'un groupe par les nouveaux animateurs + discussion de cas : **50H30** ;
- Discussion clinique de cas : **122H30** ;
- Organisation des formations : **251H** ;
- Correction de tests : **135H** ;
- Révision du testing participants : **12H** ;
- Lecture de dossiers répressifs et d'expertises : **150H** ;
- Modification du cours d'éducation à la sexualité : **6H45** ;
- Modification du cahier de formation destiné aux participants : **25H** ;
- Recherches sur l'adaptation de la formation pour les AICS mineurs : **38H30** ;
- Recherches sur le traitement des exhibitionnistes : **10H15** ;
- Création et ajustement d'un tableau clients 2005 + corrections et correction du tableau 2004 = **21H15** ;
- Rédaction de rapports de formation : **68H15** ;
- Recherches d'outils destinés à affiner nos *formations (exercices + lectures)* : **184H45** ;
- Lectures diverses : **55H30** ;
- Contacts téléphoniques divers : **25H45** ;
- Supervision : **22H** ;
- Intersession : **20H** ;
- Contacts avec les collaborateurs judiciaires : **80H45** ;
- Contacts avec des participants : **17H15** ;
- Contact avec les intervenants extérieurs (SOS-parenfants, conseillère en justice réparatrice) : **12H** ;

## **B. La sensibilisation (610H45)**

### **LES ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES :**

#### LIEGE :

- ✓ Prise de contact avec les magistrats liégeois traitant les dossiers mœurs + les magistrats « jeunesse et famille » et du service SPJ= **21H15** ;
- ✓ Sensibilisation de l'ESS Sygma de Liège = **3H** ;
- ✓ Sensibilisation des étudiants assistants sociaux de dernière année de la Haute Ecole liégeoise Sainte Véronique à notre travail = **2H30** ;

#### NAMUR :

- ✓ Sensibilisation du magistrat de liaison et des assistants de justice namurois = **8H30** ;
- ✓ Prise de contact et sensibilisation des magistrats namurois « jeunesse et famille » et du SPJ = **22H30** ;
- ✓ Sensibilisation de l'asbl « D'une rive à l'autre » = **5H** ;
- ✓ Sensibilisation de l'équipe SOS Parenfants Namur = **3H30** ;
- ✓ Réunion du sous-conseil violences intrafamiliales de la ville de Namur afin de mettre au point un prospectus destiné aux intervenants de première ligne (médecins, enseignants, etc.) + journée de sensibilisation et feed-back = **42H** ;

#### MARCHE :

- ✓ Sensibilisation de la maison de justice de Marche = **7H30** ;
- ✓ Prise de contact avec l'équipe spécialisée de Libramont en vue d'une collaboration = **2H** ;
- ✓ Sensibilisation du centre de détention de Saint-Hubert = **6h45** ;
- ✓ Préparation de la sensibilisation des magistrats de Marche = **2H** ;

HUY :

- ✓ Sensibilisation des assistants de justice du service de médiation pénale et des magistrats du Parquet et du juge de la jeunesse de Huy = **16H45** ;

BRUXELLES :

- ✓ Rencontre du conseiller-adjoint de la maison de la justice de Bruxelles en vue de l'organisation d'une réunion de feed-back avec les assistants de justice + sensibilisation des assistants de justice, de la commission de probation et des experts auprès des tribunaux = **46H45** ;
- ✓ Sensibilisation du centre ITER, notre homologue néerlandophone = **8H30** ;

VERVIERS :

- ✓ Sensibilisation des magistrats de l'arrondissement de Verviers = **5H30** ;

CHARLEROI :

- ✓ Sensibilisation de la maison de justice de Charleroi = **5H** ;
- ✓ Sensibilisation d'un juge de la jeunesse de Charleroi = **1H30** ;

NIVELLES :

- ✓ Organisation de la sensibilisation du parquet de Nivelles = **2H45** ;
- ✓ Sensibilisation de la maison de justice de Tournai = **20H45** ;

MONS :

- ✓ Sensibilisation de la maison de justice de Mons = **4H30** ;

TOURNAI :

- ✓ Sensibilisation des magistrats et la commission de probation de Tournai = **9H** ;

NEUFCHATEAU :

- ✓ Sensibilisation de la maison de justice de Neufchâteau = **10h30** ;

ARLON :

- ✓ Sensibilisation de la maison de justice d'Arlon = **15H15** ;



## **NOS INTERVENTIONS EXTERIEURES :**

Préparation et participation au congrès CIFAS = 3<sup>ème</sup> Congrès International Francophone sur l'Agression Sexuelle. Ce congrès s'est déroulé au Québec du 4 au 7 octobre. Bernard Pihet nous représentait avec une communication ayant pour titre « Qu'attendre de l'éducation en regard de la « justice » et de la « santé » - justification du terme « éducation » dans le congrès agression sexuelle (voir annexe 2) = **63H** ;

## **DIVERS :**

- ✓ Signalement de notre changement d'adresse auprès de nos divers collaborateurs et sur nos documents = **6H30** ;
- ✓ Mise à jour de la farde de sensibilisation, de nos brochures et prospectus destinés aux magistrats et autres intervenants judiciaires = **70H15** ;
- ✓ Révision du texte présenté aux journées scientifiques d'automne 2003 en vue de publication = **1H30** ;
- ✓ Sensibilisation d'une étudiante en criminologie = **1H30** ;
- ✓ Sensibilisation de notre nouveau collègue à notre méthodologie = **62H30** ;
- ✓ Sensibilisation des magistrats stagiaires aux mesures judiciaires alternatives = **14H** ;
- ✓ Prise de contact avec les directeurs des maisons de justice de Dinant, Marche, Charleroi, Mons, Liège, Huy, Verviers et Tournai = **6H30** ;
- ✓ Courriers, entretiens téléphoniques, etc. = **17H30** ;
- ✓ Mise à jour listing assistants de justice = **4H30** ;
- ✓ Organisation du site internet UPPL = **2H** ;
- ✓ Déplacements pour les missions inhérentes à la sensibilisation = **87H45**.

## **C. La gestion d'équipe (2978H30)**

- ✓ Réunions d'équipe Triangle = **889H30** ;
- ✓ Réunions d'équipe UPPL = **121H30** ;
- ✓ Clôture de divers documents Reflaics et rencontres avec la trésorière, Christiane Bontemps et archivage de documents Reflaics = **27H15** ;
- ✓ Déménagement bureau + rangement + montage nouveau mobilier = **58H30** ;

- ✓ Mise à jour documents et dossiers informatiques suite au changement d'asbl = **38H30** ;
- ✓ Temps consacré aux divers rapports d'activités (trimestriel et annuel = **162H45**;
- ✓ Travail administratif hebdomadaire (rédaction de courriers, états de prestation des travailleurs, planification du travail sur Excel, etc.) = **407H30** ;
- ✓ Comptabilité = **35H30** ;
- ✓ Communications téléphoniques diverses = **25H30** ;
- ✓ Recherches diverses = **46H45** ;
- ✓ Travail sur la méthodologie globale = **8H** ;
- ✓ Organisation journée de compétence de l'asbl (label de qualité) = **18H** ;
- ✓ Déplacements pour les tâches incombant à la gestion d'équipe = **36H** ;
- ✓ Travail sur la gestion qualité de l'UPPL = **74H** ;
- ✓ Gestion informatique = **26H30** ;
- ✓ Déplacements liés à la gestion d'équipe = **69H45** ;
- ✓ Tâches de secrétariat = **933H**.

# RECAPITULATIF DES HEURES PRESTÉES

Période concernée : **janvier à décembre 2005**

ASBL : UPPL – département Triangle

Quantification du personnel en équivalence temps plein par mois :

Janvier : 3,3 ETP (équivalents temps plein)  
Février et mars : 3,7 ETP  
Avril : 3,9 ETP  
Mai et juin : 4,9 ETP  
Juillet à octobre : 5,1 ETP  
Novembre et déc. : 6,1 ETP

Les formations	4928H30
La sensibilisation / information	610H45
La gestion d'équipe	2978H30
<b>Total des heures prestées</b>	<b>8517H45</b>

## CONCLUSIONS

Au vu des tableaux ci-dessus, nous constatons que de nouveaux dossiers affluent de tous les arrondissements judiciaires. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, date de notre transfert à l'asbl UPPL, 85 nouveaux dossiers nous sont parvenus, soit 28 en plus que l'année passée à la même période.

**Nous avons 3 groupes qui fonctionnent, et bientôt 7, chacun avec deux animateurs. L'équipe commence donc à saturer au niveau du temps de travail. Un temps supplémentaire nous serait grandement nécessaire, d'autant plus qu'au 1<sup>er</sup> janvier, nous retombons à 4 ETP et non plus 6,1 comme c'était le cas ces deux derniers mois !!**

Nos objectifs du prochain trimestre sont de démarrer des formations dans les provinces de Hainaut et de Luxembourg.

Au niveau de la sensibilisation, d'une part, nous allons rencontrer les magistrats de Dinant et Marche pour un feed-back quant à notre collaboration et, d'autre part, rencontrer ceux de Mons, Charleroi, Arlon et Neufchâteau en vue d'une future collaboration. De la sorte, nous espérons couvrir tous les arrondissements francophones.

# ANNEXES

Première partie :  
**Présentation**  
**DE LA FORMATION**

Définition de la formation

Public

Objectifs généraux

Méthodologie

Modalités de formation

## Définition de la Formation Triangle

Formation socio-éducative pour auteurs d'infractions à caractère sexuel dont l'objectif principal est de prévenir la récidive qui passe essentiellement par la responsabilisation de l'auteur.

Projet national subsidié par le service public fédéral Justice dans le cadre des mesures judiciaires alternatives.

Porté par l'asbl LWSM (Ligue Wallonne pour la Santé Mentale) de manière expérimentale de mars 1999 à fin 2003, le projet Triangle a pris son indépendance en janvier 2004 lorsque l'asbl "REFLAICS" (Réinsertion Et Formation pour Les Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel) a été créée pour encadrer ses activités. Depuis janvier 2005, la Formation Triangle est devenue un département de l'asbl **UPPL** (Unité de Psychopathologie Légale), organisme spécialisé dans l'évaluation, le traitement et la guidance des auteurs d'infractions à caractère sexuel.

Actuellement, l'équipe se compose de **six personnes** :

**Une coordinatrice** :

Véronique Sermon (sexo-criminologue)

**Cinq formateurs** :

Dimitri Laermans (psychologue), Fabienne Hodiaumont (criminologue), Sarah Tannier (psychologue), Sandra Bastaens (psychologue) et Christophe Scheffers (psychologue).

Au fur et à mesure, nous nous sommes implantés sur les différents arrondissements judiciaires francophones : **Namur, Liège, Bruxelles, Dinant, Nivelles, Marche, Verviers, Huy**, et depuis peu : **Charleroi, Mons, Tournai, Arlon et Neufchâteau**.

**Nos lieux de prestation varient selon les arrondissements.**

Nos bureaux étant implantés à Namur, nous organisons nos formations namuroises dans nos locaux.

Pour les arrondissements de Bruxelles, Nivelles, Dinant, Verviers et Huy, les formations se déroulent dans les maisons de justice.

Sur l'arrondissement de Liège, nous occupons les locaux des asbl Praxis et Sygma.

En ce qui concerne Marche, Arlon et Neufchâteau, nous espérons pouvoir démarrer un groupe à Libramont puisqu'il est le point central de la province du Luxembourg.

A Tournai, cela se déroule évidemment dans les locaux de l'UPPL.

Comme nous sommes toujours en phase de sensibilisation pour les arrondissements de Mons et Charleroi, nous n'avons pas encore défini nos lieux d'intervention.

Actuellement, nous avons des **groupes** qui fonctionnent régulièrement sur les arrondissements de Namur, Bruxelles et Liège. Nous espérons que cela tournera de la même manière sur le Hainaut et le Luxembourg pour l'année 2006.

## Le public de la Formation Triangle

### **La Formation Triangle s'inscrit dans le cadre de :**

La médiation pénale, l'alternative à la détention préventive, la probation.

### **La population concernée est composée de personnes ayant commis :**

Outrage public aux bonnes mœurs, viol, attentat à la pudeur.

Ces termes légaux peuvent renvoyer à des faits tels que pédophilie (de la consommation de pornographie infantile au viol d'enfant intra ou extra familial), exhibitionnisme, voyeurisme.

### **Conditions pour accéder à la formation :**

Une reconnaissance minimale des faits, des capacités intellectuelles et d'expression suffisantes.

## Les objectifs généraux de la formation

**La responsabilisation** : faire réfléchir le participant, d'une part aux conséquences de ses actes tant pour lui que pour la victime et, d'autre part, à ses droits et devoirs en tant qu'acteur au sein du système social.

**La conscientisation** : faire prendre conscience au participant de la place de son acte délictueux dans son histoire de vie et, le cas échéant, l'aider à élaborer une demande d'aide thérapeutique qui lui permettra de prolonger et d'approfondir le travail initié en formation.

**Le savoir-faire** : amener le participant à mettre en œuvre des alternatives au passage à l'acte en l'aidant à acquérir un meilleur autocontrôle et des moyens plus adéquats de rentrer en contact avec les autres (habiletés sociales).

**L'intégration** : aider le participant à s'intégrer davantage dans la société tout en favorisant son autonomie.

## La méthodologie de la formation

La formation s'effectue **de préférence en groupe**, exceptionnellement elle peut s'effectuer en **individuel** (si le nombre de participants est insuffisant ou s'il existe l'une ou l'autre contre-indication majeure au déroulement de la formation en groupe telle qu'une anxiété sociale trop importante ou une attitude trop agressive).

Si le module de groupe est davantage prôné avec une telle population, c'est qu'il présente certains atouts que le module individuel n'offre pas ou de manière réduite.

A savoir :

1. il crée un sentiment d'appartenance à une mini-société accompagné d'un effet de solidarité, de cohésion sociale et de soutien. Le groupe permet d'expérimenter de **nouveaux modèles relationnels** dans un contexte cadré et ouvre à la compréhension et au respect de l'Autre ;
2. le savoir transmis lors de la formation est plus aisé en groupe car il permet aux participants d'interagir, de confronter leurs pairs et de s'y confronter. **La critique est acceptée plus facilement** quand elle émane du groupe plutôt que des professionnels. Il peut alors se créer une remise en question et des modifications dans l'interprétation de certaines situations problématiques ;
3. les agresseurs sexuels sont souvent décrits comme des personnes particulièrement résistantes à une remise en question. Même si le groupe maintient une pression sur l'individu, il le sécurise également puisque chacun a commis un délit. Dans cette optique, le groupe des pairs peut être perçu comme le moyen le plus efficace pour les impliquer dans cette **remise en question** et pour contrer leurs mécanismes de défense comme :
  - les **rationalisations** (« encore une fois puis j'arrête », « je m'arrête dans ce bar pour utiliser les toilettes »).
  - le **déni**. Le groupe maintient une pression sur l'individu tout en le sécurisant puisque chacun a commis un délit. (« je n'ai commis aucun abus sexuel »)
  - les **justifications**. (« J'y ai droit parce que je l'ai beaucoup aidée lorsqu'elle était en difficulté », « ma femme ne comprend pas mais cette gamine bien »)
  - les **minimisations**. (« mon agression n'est pas si grave », « ce n'est, de toute façon, qu'une photo, je n'ai touché personne »)
  - les **excuses**. (« je ne l'aurais pas fait si ma femme ne se refusait pas aussi souvent », « j'avais bu, je ne me rendais pas bien compte de ce que je faisais »)
  - le **blâme de la victime** (« s'il ne voulait pas, il n'avait qu'à dire non », « elle était habillée de manière provocante, elle avait bu et a bien voulu monter chez moi »).

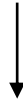


Lors des entretiens individuels ou des activités de groupe, l'équipe Triangle utilise une **grande variété de moyens** pour aborder ces différents thèmes de travail. Cette diversité de moyens permet de s'adapter aux ressources et particularités des personnes rencontrées (capacités de lecture et d'abstraction, difficultés à se concentrer, faible motivation, etc.) Parmi ces moyens permettant de joindre efficacement les personnes on trouve :

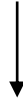
- Des informations, **discussions** et débats autour des différents thèmes abordés en cours de formation.
- Des **préparations écrites** à réaliser à domicile.
- Des **jeux de rôles** et des situations de simulation, dans le cadre d'apprentissage aux habiletés sociales et de la gestion des situations à risque.
- Du **matériel vidéo**, des **photographies** permettant de travailler notamment la reconnaissance des émotions.
- Des présentations de **schémas et de synthèses sur grand tableau**.
- Les **témoignages de personnes ressources** travaillant avec des victimes d'abus sexuel. (équipes SOS-enfants)
- Des **jeux de sociétés** permettant de travailler les habiletés sociales ainsi que des **planches de bandes dessinées** à compléter. Cela permet notamment de travailler l'empathie.

## Les modalités de formation

L'assistant de justice prend contact avec notre service



**Entretien Tripartite (Participant, AJ, formateur Triangle) à la Maison de justice**



**2 entretiens préliminaires**

= anamnèse et évaluation (tests en rapport avec les thèmes travaillés en formation)

**Ces entretiens permettent :**

De vérifier que les conditions d'accès à la formation sont bien remplies

D'obtenir une meilleure connaissance de la personne et de son histoire

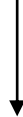
De définir avec elle les principaux objectifs d'intervention



**Remise des conclusions à l'intéressé**

**Orientation vers la formule groupe ou individuelle**

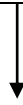
**Signature d'un contrat de formation** reprenant les engagements que les deux parties s'engagent à prendre en vue du bon déroulement de la formation



**Programme de formation**

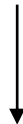
Groupe = 70h (24 séances hebdomadaires de 3h)

Individuel = 30h (20 séances hebdomadaires de 1h30)



**Evaluation**

+ **Bilan effectué entre formateur(s) et participant**



**Entretien tripartite de clôture à la Maison de Justice**

+ **Remise d'un rapport écrit à l'AJ reprenant :**

La fiche de fréquentation

Le non respect éventuel des engagements

Deuxième partie :  
**CONTENU DE LA FORMATION**

Premières séances

Les motivations

Vie affective et sexuelle

Prévention de la récidive

Empathie

# Premières séances de formation

## 1) Séance d'introduction et de présentation

Cette première séance de groupe se divise en deux parties :

Durant la première partie, les formateurs se présentent et décrivent le travail qui attend les participants durant une période de six mois :

- Présentation des **objectifs**, des **thèmes abordés**, de la **méthodologie utilisée** (activités diverses, préparations à domicile, bilan individuel et de groupe, etc.)
- Les **modalités de fonctionnement du groupe** : horaires, pauses, tutoiement et vouvoiement, prise de notes, prise de parole dans le groupe, etc.
- Le cadre de travail dans lequel ils vont évoluer, c'est-à-dire les **règles et engagements** que les participants devront accepter de prendre pour que la formation se déroule au mieux (absences, retards, respect d'autrui, participation active, etc.). Ce dernier point permet d'insister sur l'importance du secret par rapport au contenu des séances (secret du participant concernant les informations relatives aux autres participants et secret des formateurs vis-à-vis des instances judiciaires).

La deuxième partie de cette première séance est consacrée à des **activités de présentation générale** permettant aux participants une première prise de contact.

- Par exemple, ils sont invités à choisir trois mots qui les caractérisent. Nous pouvons également leur demander d'effectuer un choix d'images dans une sélection préétablie afin d'exprimer leur humeur du jour ainsi que leur attitude par rapport à cette première séance de groupe.
- Au cours de cette séance, nous demandons également à **tous d'expliquer en quelques mots les faits de mœurs** pour lesquels ils ont été contraints de suivre la Formation Triangle.

## 2) Séance d'information sur les aspects juridiques et pénaux de l'infraction

Au cours de la deuxième séance, sont abordés, sous la forme d'un exposé interactif (c'est-à-dire une présentation d'informations suivie de questions et discussions) les différents aspects juridiques de l'infraction. Cet exposé comprend :

- **Des notions de base de droit pénal** (juridictions concernées, les différents acteurs du système pénal belge, les types d'infractions, etc.)

- Une information objective sur **les mesures judiciaires alternatives** (mesure vs peine, en quoi sont-elles des alternatives ? les différents types de peines et mesures, leur philosophie, la place de celles-ci au sein du système de justice pénale)
- Une information sur **les différents types d'infractions à caractère sexuel** (qu'est-ce qu'un viol ? un viol technique ? un attentat à la pudeur ? un outrage public aux bonnes mœurs ? quelles sont les circonstances aggravantes ? concept de majorité sexuelle, etc.)

Lors de cette séance, chaque participant est invité à retracer son propre parcours judiciaire et à exprimer son ressenti par rapport à la façon dont il l'a vécu. Cette étape est souvent aussi l'occasion de **désamorcer certains mythes et incompréhensions** entretenus au sujet du monde judiciaire (exemples : rôle de l'expertise pénale, impression que l'on juge « à la tête du client »), ou encore d'**exprimer certaines frustrations** liées aux lenteurs de la justice ou à l'impression de ne pas avoir été entendu ou compris.

Au terme de cette étape, il est expliqué aux participants que lors des séances suivantes, quel que soit leur degré d'accord avec la décision rendue par la justice, l'attention se portera avant tout sur **leur responsabilité personnelle** dans les faits commis. Ainsi, lors des activités futures, nous éviterons de refaire leur procès ou de se plaindre des failles de la justice ou de la société.

### **3) Vie professionnelle, sociale et familiale, image de soi**

Le but des séances suivantes est de :

- se faire une **première idée du style de vie des participants et de leurs capacités à mettre celui-ci en perspective ;**
- permettre au groupe de **briser la glace et de faire connaissance** en se découvrant à travers certains thèmes plus personnels ;
- d'apprendre à se livrer face aux autres et à interagir avec eux.

Pour ce faire, les thèmes abordés sont :

- Quelles sont leurs occupations ? (Boulot, loisirs, passions, etc.),
- Quels sont leurs projets dans ces différents domaines ?
- De qui se compose leur entourage ? (Sont-ils entourés ? plutôt démunis socialement ? Quel est leur degré d'intimité avec leurs proches ? Ont-ils fondé une famille ?)
- Quel regard portent-ils sur eux-mêmes ? (Qualités et défauts, traits de personnalité, etc.)
- Quelle importance accordent-ils au regard des autres ?

Tous ces thèmes sont abordés au travers :

- De **discussions** et tours de table
- De **supports imagés** (par exemple les collages « in et out » : il s'agit d'une activité au cours de laquelle les participants effectuent deux collages d'images découpées dans divers magazines, le premier collage exprime la façon dont ils pensent qu'ils sont perçus de l'extérieur, autrement dit, l'image qu'ils pensent donner aux autres, tandis que le deuxième collage exprime la façon dont eux-mêmes se perçoivent, c'est-à-dire l'image qu'ils se font d'eux-mêmes.)
- D'**activités au tableau** (par exemple le génogramme : chacun vient effectuer un schéma représentant la composition de sa famille proche ainsi que le types de relation qu'il entretient avec chacun de ses membres. Autre exemple : les participants doivent dessiner une « tarte d'attribution » représentant leur emploi du temps sur une journée, les différentes portions renvoyant à la part de temps qu'ils consacrent à leur loisir, boulot, famille, etc.).

Lors de ces discussions, chacun est amené à **parler de lui devant les autres** de choses de plus en plus intimes. Les débats ainsi que les confrontations d'opinions et de valeurs sont bien entendu encouragés et l'accent est mis sur les différences et ressemblances qui opposent ou différencient les membres du groupe.

## Travail motivationnel

Après une première série de séances plutôt généralistes où les participants ont eu l'occasion de se familiariser avec le fonctionnement du groupe, ceux-ci sont invités à exprimer leurs craintes et motivations concernant la formation.

Ce travail préalable est très important. En effet, étant donné la situation **d'aide sous contrainte**, la plupart des abuseurs qui nous sont envoyés se présentent en formation uniquement parce que la justice les y oblige. Bien souvent, ils sont en colère de devoir suivre une formation sous contrainte, se disent victime d'une injustice, sont peu enclins à admettre leur responsabilité ou alors ils ne voient pas l'intérêt d'une formation de ce type car ils se disent certains de ne jamais recommencer.

C'est pourquoi, nous essayons de stimuler leur motivation à s'investir activement dans leur suivi en leur expliquant ce que la formation pourra leur apporter, en essayant de dégager avec eux des **objectifs communs** et en essayant d'établir avec eux une **relation positive** de manière à ce qu'ils puissent se réapproprier, au moins en partie, la demande d'aide.

Concrètement, cette étape consiste en une exploration des motivations et des craintes des participants face au travail qui les attend. A l'aide d'un tableau, ceux-ci sont invités à exprimer librement leur point de vue par rapport au suivi. **En attendent-ils quelque chose ?** Ont-ils envie d'y aborder certains sujets ? Viennent-ils uniquement parce qu'ils y sont obligés ? Une fois que les participants se sont exprimés, nous complétons éventuellement en illustrant les bénéfices que les participants pourront retirer de leur passage en formation et nous établissons avec eux une liste reprenant leurs différentes attentes afin d'adapter certaines parties de la formation en fonction des thèmes qui les intéressent le plus. A ce stade, **les réticences et appréhensions** sont relevées et abordées non comme des preuves de mauvaise volonté mais comme des manifestations compréhensibles des craintes de la personne face à la nouveauté et à la menace que peut représenter pour elle un changement dans ses comportements ou ses représentations. Ces craintes et appréhensions sont discutées avec les formateurs.

Lors de cette activité, nous demandons en outre aux participants de faire une distinction entre les **motivations et craintes liées à la situation de groupe** en tant que telle (le fait de livrer des informations parfois très personnelles à des personnes qui ne font pas partie de leur cercle de proches) et les **motivations et craintes liées aux thèmes spécifiques de la Formation Triangle** (vie amoureuse et sexualité mais surtout abus sexuels commis et vécu des victimes). Cette façon de procéder leur permet de se positionner par rapport à ce qu'ils attendent des autres membres du groupe (et pas seulement des formateurs) et les incite à verbaliser la façon dont ils ont ressenti le groupe (aspects positifs et négatifs) lors des premières séances (se sentent-ils à l'aise dans leur parole ? existe-t-il des sous-groupes ? des déséquilibres ? etc.)

Nous pensons que l'intérêt principal d'un travail de ce type en début de formation est de **préserver, chez ces personnes, un sentiment de liberté, de choix** et d'éviter ainsi qu'elles ne s'accrochent à leurs défenses et ne s'opposent aux formateurs pour reconquérir un certain sentiment d'autonomie comme c'est souvent le cas lorsqu'ils ont l'impression qu'on leur impose un changement de l'extérieur à travers une argumentation trop directe, agressive ou moralisatrice.

## Exemples d'attentes et de craintes exprimées dans nos groupes :

	<b>Motivations, attentes, objectifs...</b>	<b>Peurs, craintes, appréhensions, difficultés...</b>
<b>Par rapport à la situation de groupe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager et se confronter au point de vue de chacun</li> <li>- Lieu d'échange et de discussion</li> <li>- Lieu d'écoute et de respect de la problématique de chacun</li> <li>- Cadre rassurant</li> <li>- Apprendre à écouter et à s'exprimer librement en groupe</li> <li>- Permet de prouver à ses pairs que l'on est quelqu'un de responsable et que l'on peut de nouveau être digne de confiance</li> <li>- Apprendre à clarifier ses idées afin de se faire comprendre</li> <li>- Vaincre sa timidité, s'ouvrir aux autres</li> <li>- Se soutenir mutuellement dans sa problématique</li> <li>- Que le groupe serve de miroir</li> <li>- Permet de mieux accepter ses lacunes et ses erreurs quand elles sont signalées par le groupe plutôt que par les formateurs</li> <li>- Etablir un contrat tacite avec les autres membres du groupe : RECIDIVER = DECEVOIR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre mal compris</li> <li>- Ne pas bien s'exprimer</li> <li>- Etre jugé</li> <li>- Risquer de choquer le groupe par certains propos</li> <li>- Réactions négatives du groupe</li> <li>- Non respect de la confidentialité</li> <li>- Ne pas oser parler de certaines choses</li> <li>- Entendre certains détails que l'on n'a pas envie d'entendre</li> <li>- S'éparpiller ou au contraire tourner autour du pot</li> <li>- Inspirer la haine du groupe par rapport aux faits que l'on a commis</li> <li>- Etablir une échelle de gravité par rapport aux délits de chacun.</li> </ul>
<b>Par rapport aux thèmes de formation (sexualité, abus commis, victimes, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arriver à dépasser le stade de la colère, de l'incompréhension</li> <li>- Acquérir de nouvelles connaissances</li> <li>- Comprendre (et apprendre) ce qui est permis ou pas par la loi</li> <li>- Arriver à une meilleure compréhension des faits commis</li> <li>- Apprendre à revivre sereinement sa vie sexuelle et affective</li> <li>- Renforcer certaines barrières</li> <li>- Envisager les relations homme/femme sous un nouvel angle</li> <li>- Identifier ses faiblesses afin de mieux les gérer</li> <li>- Prévenir la récidive</li> <li>- Apprendre à canaliser son énergie adéquatement</li> <li>- Découvrir que l'on n'est pas uniquement quelqu'un de mauvais</li> <li>- Mieux comprendre le vécu des victimes</li> <li>- Trouver des alternatives acceptables aux comportements abusifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'ennuyer ou être infantilisé</li> <li>- De quoi les formateurs prennent-ils note ?</li> <li>- N'avoir rien à dire ou ne pas savoir répondre</li> <li>- Avoir honte d'aborder certains thèmes</li> <li>- Remuer le couteau dans la plaie</li> <li>- Découvrir et prendre vraiment conscience d'aspects négatifs de sa personnalité</li> <li>- « Est-ce que cela va vraiment m'aider ? »</li> <li>- Mettre à jour ce que l'on voudrait oublier</li> <li>- Débats trop passionnés</li> </ul>



## **Vie affective et sexuelle**

Une série de séances sont ensuite consacrées à l'exploration de la vie affective et sexuelle des participants

### **Vie affective, parcours amoureux**

L'exploration de la vie affective des participants passe par l'abord de différents thèmes :

#### **Les rôles sexuels et différences hommes / femmes**

En quoi, selon eux, les hommes et les femmes sont-ils différents dans leurs comportements, leur sensibilité, leur personnalité ? D'où viennent ces différences ? Ont-ils l'impression que certaines attentes pèsent sur eux parce qu'ils sont des hommes ? Est-il parfois difficile d'être un homme ? Etc.

Pour lancer la discussion sur ce thème, nous utilisons parfois certains supports comme par exemple une boîte contenant une série de mots renvoyant à des domaines très variés de nos vies (« pouvoir », « violence », « douceur », « travail », « intelligence », etc.) que nous demandons aux participants de classer dans une des deux colonnes proposées suivant qu'ils associent ces mots plutôt à l'univers masculin ou plutôt à l'univers féminin. Un choix intermédiaire est également possible. Bien entendu, ces choix doivent être justifiés et leurs raisons sont discutées en groupe.

Le fait d'aborder ces sujets permet de relever la présence de **stéréotypes sexistes** pouvant créer certaines difficultés relationnelles.

Exemple : Une personne qui ne parvient pas à se conformer à un idéal persécuteur de ce que devrait être un « vrai homme » peut présenter une série de problèmes relationnels avec les femmes adultes, par sentiment d'incapacité, par timidité, pouvant être reliés aux actes abusifs.

Autre exemple : des participants entretenant certaines idées dénigrantes, machistes ou réductrices à l'égard des femmes peuvent se servir de ces jugements négatifs comme justification pour des actes de violences sexuelles.

#### **Relations amoureuses marquantes**

Dans la suite, nous prévoyons un tour de table où chaque participant est amené à décrire les relations amoureuses marquantes qu'il a vécues :

- Comment s'est déroulée la rencontre ?
- Qui était la/le partenaire ?
- Comment a évolué la relation ? Y a-t-il eu des difficultés ?
- Qu'est ce qui a provoqué la rupture ? Comment celle-ci a-t-elle été vécue ?

Lors de cette étape, nous invitons également les personnes à réfléchir à leur vie amoureuse dans son ensemble : ont-ils l'impression qu'il existe des répétitions dans leur vie affective ?

Des traits caractéristiques ? En sont-ils globalement satisfaits ? Il est également intéressant de poser quelques questions pour voir comment nos participants se positionnent par rapport à leur futur dans ce domaine : comment se voient-ils dans un avenir proche ou lointain ? De quoi ont-ils envie ? De quoi ont-ils peur ? Etc.

Cette exploration permet de mettre à jour des informations souvent très riches et de révéler des parcours parfois jalonnés de ruptures douloureuses ou de relations très mal vécues qui peuvent avoir laissé une marque profonde dans la vie des personnes et constituer un obstacle à une vie affective épanouie.

### **Conception du couple**

Il peut aussi être intéressant de discuter de la façon dont chacun conçoit l'idée de **la vie en couple**. Quels sont selon eux les avantages et inconvénients d'une vie à deux ? Quelle marge de liberté convient-il de garder dans une vie de couple ? Jusqu'à quel point faut-il faire des concessions ? Quels sont les secrets des unions qui perdurent dans le temps en traversant les difficultés ? Comment gérer les baisses de désir, la lassitude, le risque qu'une routine s'installe au sein du couple ? Etc.

### **La séduction**

Dans le même ordre d'idée, nous consacrons également du temps à discuter des manières d'aborder l'autre dans le but de séduire, de plaire, de nouer une relation affective ou sexuelle. Comment s'y prennent les participants ? Ont-ils l'impression de plaire ? Sont-ils à l'aise dans leurs relations avec les femmes ? Se trouvent-ils beaux ? Quels sont, selon eux, les comportements à éviter dans le domaine de la séduction ? Font-ils facilement le premier pas ? Ont-ils peur de l'échec, d'être rejetés ? Quelle est la part d'ambiguïté, de jeu intervenant dans la séduction ? Comment interpréter les signaux que l'autre nous renvoie, etc.

## **Vie sexuelle**

### **Parcours et vécu sexuel**

Afin d'aborder le vécu sexuel des participants, nous commençons le plus souvent par une activité de « **photo langage** » : lors de cette activité, nous demandons aux participants de choisir une ou plusieurs images (parmi une sélection préétablie) exprimant le regard qu'ils portent sur l'ensemble de leur vie sexuelle.

Il existe bien entendu de nombreuses manières de répondre à cette question, c'est pourquoi nous ajoutons quelques pistes pouvant les aider dans leur réflexion : Que représente la sexualité pour eux ? Sont-ils satisfaits (ou insatisfaits) de leur vie sexuelle ? Qu'est-ce qu'ils apprécient dans la sexualité ? Ont-ils déjà rencontré certaines difficultés, certains problèmes dans leur sexualité ?

En plus de ces pistes de réponses, nous sommes attentifs à constituer une présélection d'images diverses et variées, certaines renvoyant explicitement à la sphère sexuelle, d'autres plus symboliques ou abstraites de façon à ce que chacun puisse trouver un support faisant écho à sa sensibilité propre en trouvant la possibilité de relier, dans un registre personnel, des éléments de son expérience avec ce que leur suggère telle ou telle photographie.

Le fait d'entamer la réflexion sur un sujet aussi délicat et intime que la sexualité en partant d'un support imagé permet de faciliter la parole de nos participants en créant un objet intermédiaire, à la fois prolongement d'eux-mêmes tout en restant objet extérieur, permettant de parler de soi d'une manière moins menaçante que par le biais de questions directes. En effet, il est plus facile de parler de la photographie que l'on tient, que l'on manipule, que d'affronter sans aucun support le regard des personnes devant lesquelles on s'exprime. Dans la suite, une fois le sujet amorcé et la personne un peu plus à l'aise dans sa parole, les formateurs pourront poser des questions supplémentaires d'éclaircissement : Comment avez-vous débuté votre vie sexuelle ? Avez-vous eu des expériences sexuelles inhabituelles ? Etc.

### **Mythes, tabous et stéréotypes**

A côté du « photolangage », nous prévoyons également des activités permettant de mettre à jour les valeurs et attitudes des participants face à la sexualité et d'aborder avec eux les mythes, tabous et stéréotypes reliés à ce domaine.

Exemple de ce type d'activité : la lecture en groupe de différentes **propositions relatives à la sexualité masculine** à propos desquelles les participants sont invités à réagir et à donner leur avis. Ex : « Les contacts physiques et caresses doivent mener à une pénétration. Uniquement toucher, étreindre ou caresser, ce n'est pas suffisant. Cela doit conduire à un acte vraiment sexuel ».

Lors de cet exercice, il sera important d'explorer avec eux la façon dont ils conçoivent le rôle de l'homme et de la femme dans la relation sexuelle en étant particulièrement attentif à repérer et à explorer certaines conceptions trop rigides ou stéréotypées (idées de performance, de domination, être celui qui prend nécessairement les initiatives, etc.).

En résumé, à travers ces thèmes, notre intervention vise à développer une **ouverture d'esprit** chez nos participants en réintroduisant une trame affective et relationnelle dans leur sexualité et à favoriser une **sexualité « positive »**, « libre pour soi et les autres », cette sexualité étant définie sur base de valeurs telles que le respect de soi et des autres.

### **Goûts et préférences sexuelles**

Outre les valeurs et conceptions des participants en matière de sexualité, il est également important d'explorer leurs goûts et préférences sexuelles. Par qui sont-ils attirés ? Quelle tranche d'âge ? Pour quelles raisons ? Qu'est-ce qui fait qu'une personne est attirante, sensuelle ou existante ? Qu'est-ce qui fait qu'elle ne l'est pas ?

## **Education à la sexualité**

Nous consacrons également une séance de formation à un exposé plus théorique d'éducation à la sexualité au cours duquel des informations sur le fonctionnement sexuel sont transmises aux participants via une présentation interactive avec transparents, schémas, etc. Au cours de cet exposé, nous abordons :

**L'anatomie sexuelle féminine et masculine ainsi que le cycle de la réponse sexuelle.  
Le cycle menstruel, la contraception, la fécondation et la grossesse.**

**Les MST, les dysfonctions sexuelles.**  
**La communication sexuelle au sein du couple.**

Les objectifs poursuivis sont ici de fournir des connaissances de base, de corriger certaines lacunes ou idées fausses, de dédramatiser certains aspects de la sexualité et de mettre à jour certaines dysfonctions sexuelles.

Ce travail est important à réaliser avec des abuseurs sexuels. En effet, selon différents auteurs, les déficits des connaissances sexuelles ainsi que certaines dysfonctions dans ce domaine peuvent contribuer aux agressions sexuelles. En fait, ces déficits pourraient créer une gêne et un sentiment d'aliénation par rapport à la sexualité, gêne qui dans certains cas expliquerait, en partie, les difficultés à aller vers des partenaires adultes et consentants et en conséquence les actes posés sur des enfants peu menaçants ou sur des partenaires soumis, neutralisés par la force. Il nous semble également que ce type d'action éducative peut permettre de développer un regard neuf sur la sexualité chez des personnes qui, pour certaines, sont très isolées socialement et pour qui les revues et films pornographiques constituent parfois la seule source d'information disponible en cette matière.

## Prévention de la récidive

### 1) La matrice de décision

Concrètement, il est demandé à la personne d'exprimer quels ont été pour elle les « avantages et inconvénients » de commettre un acte sexuel abusif ainsi que les « avantages et inconvénients » de ne plus reproduire ce type de comportement. Par **avantages**, il faut entendre ce que cela a apporté à la personne comme plaisir, comme sensation ou comme satisfaction au moment de l'abus tandis que les **inconvénients** renvoient aux conséquences négatives auxquelles l'auteur et son entourage ont dû faire face suite aux faits commis.

En complétant cette matrice de décision, la personne peut ainsi formuler clairement son dilemme entre la satisfaction immédiate apportée par le comportement abusif et les conséquences négatives à plus long terme auxquelles elle n'avait pas pensé au moment du passage à l'acte. Il s'agit donc d'établir une balance décisionnelle en pesant les "pour et contre". Cette démarche permet de rétablir un **travail de mentalisation et d'anticipation**. Travail qui a souvent été aboli lors du passage à l'acte, la personne s'étant alors laissée submerger par ses sentiments, ses envies et ses impulsions.

Lors de cette étape, le rôle du formateur sera de faire ressortir le fait que, dans la plupart des cas, cette balance penche clairement du côté des conséquences négatives. En effet, celles-ci dépassent largement les effets « positifs » que ce soit en nombre, en longueur ou en intensité incitant ainsi les participants à **faire le bon choix** si d'aventure une occasion d'abuser se représentait dans le futur.

Un autre intérêt de cet exercice est qu'il permet de se faire une première idée des besoins et des manques (affectifs, sexuels, narcissiques, etc.) que sont venus combler ces comportements. C'est-à-dire, en un sens, les **motivations qui ont sous-tendu ces actes**. Qu'est-ce que la personne cherchait à obtenir en abusant ? Qu'a-t-elle eu l'impression d'obtenir ? Par la suite, au cours de la formation, une étape importante pour la prévention de la récidive sera d'essayer de dégager avec les personnes certaines alternatives au passage à l'acte qui leur permettront de combler ces besoins mais d'une manière qui soit socialement acceptable et respectueuse d'autrui.

S'il est important de faire pencher la balance dans le sens d'une non récidive, il est également nécessaire de reconnaître le prix que la personne aura à payer si elle veut mettre un terme à ses comportements problématiques. Pour connaître ce prix, il est nécessaire de discuter avec la personne de ses craintes et de déterminer quels pourraient être les **efforts à fournir et les changements à effectuer** dans le futur pour diminuer le risque de récidive (par exemple : un participant exhibitionniste nous a répondu que ce serait surtout difficile pour lui de devoir renoncer à l'agréable montée d'adrénaline qui accompagnait ses exhibitions. Un autre participant, ayant commis plusieurs attentats à la pudeur sur mineures mettait en avant le fait qu'il aurait du mal à abandonner sa sexualité tournée vers les enfants car celle-ci lui permettait d'éviter les difficultés affectives et relationnelles qu'implique pour lui la fréquentation de femmes adultes).

En résumé, établir une telle matrice de décision permet de mettre l'abuseur face à ses responsabilités (quel avenir veut-il?) tout en explorant les changements à mettre en place dans

sa vie pour diminuer le risque de récurrence (qu'a-t-il peur de perdre s'il modifie ses comportements ?).

**Exemple de matrice de décision :**

	<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<b>A abuser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir de la tendresse, de l'affection, de l'amour</li> <li>- Obtenir du plaisir, un bien-être sexuel</li> <li>- Se sentir soulagé d'une tension</li> <li>- Acquérir des connaissances nouvelles - Curiosité de l'autre sexe</li> <li>- Tester l'autre</li> <li>- Renouer une relation finie</li> <li>- Etablir un contact</li> <li>- Exprimer sa colère</li> <li>- Reprendre le contrôle sur la situation</li> <li>- Dominer l'autre, exercer un pouvoir</li> <li>- Je me venge de ce que j'ai subi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problèmes avec la justice</li> <li>- Problèmes professionnels (licenciement, chômage, etc.)</li> <li>- Malaise, remords, honte, sentiment de culpabilité, dégoût de soi</li> <li>- Doute et perte de confiance en soi</li> <li>- Rupture avec conjoint, éclatement de la famille, ne plus voir ses enfants</li> <li>- Désagrément pour les proches</li> <li>- Perte de la confiance des autres</li> <li>- Etiquette lourde à porter</li> <li>- Perte d'amis</li> <li>- Sentiment permanent d'incompréhension</li> <li>- Devoir garder le secret, être seul avec cela</li> </ul>
<b>A ne plus abuser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter les ennuis avec la justice</li> <li>- Repositionnement de soi, regard critique constructif sur soi</li> <li>- Être en paix avec soi-même</li> <li>- Pouvoir se faire aider</li> <li>- Retrouver un respect de soi, avoir une meilleure image de soi</li> <li>- Retrouver une vie « normale » et stable, envisager un avenir positif</li> <li>- Vivre en respectant autrui, ne plus faire de mal à autrui</li> <li>- Retrouver une vie sociale acceptable</li> <li>- Respecter les lois et les autres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Doute par rapport à sa capacité à se contrôler</li> <li>- Être tout le temps méfiant</li> <li>- Se remettre sans cesse en question</li> <li>- Rester sur ses gardes, être plus attentif</li> <li>- Éviter certains endroits, trouver des alternatives au passage à l'acte</li> <li>- Apprendre à réfréner ses pulsions, renoncer à des plaisirs</li> <li>- Changer ses habitudes, ses manières d'être</li> <li>- Devoir sans cesse mettre des barrières et des freins qui peuvent gêner les relations avec autrui</li> <li>- Perte de complicité avec autrui</li> </ul>

## 2) Préparation au cycle : Qui / Quand / Comment ?

Au départ, les auteurs d'infractions à caractère sexuel maintiennent souvent que leur passage à l'acte est survenu tout d'un coup, par hasard, suite à une impulsion. Ils disent souvent « j'ai péter les plombs » et considèrent leurs actes abusifs comme des événements isolés, décontextualisés, sans lien avec le reste de leur vie.

Lors de cette première étape, nous tentons de leur montrer que l'abus n'est pas arrivé par hasard mais bien à la suite de tout un **processus**. Nous identifions avec eux les différentes **étapes** qu'ils ont franchies avant de passer à l'acte, l'enchaînement de comportements et de pensées qui les ont amenés à abuser. En fait, il s'agit de rassembler les différentes pièces du puzzle afin de donner un sens à ce qui s'est produit.

Pour cela, nous commençons par analyser différents points :

En nous basant sur l'histoire affective et sexuelle de la personne, nous essayons de cerner au mieux le type de **victime potentielle** de chaque individu, d'identifier le type de femmes ou d'enfants susceptible d'éveiller des fantasmes. Qu'est-ce qui les a attirés chez leur(s) victime(s) ? Pourquoi l'acte abusif était-il dirigé vers cette personne plutôt qu'une autre ? (**LE QUI ?**)

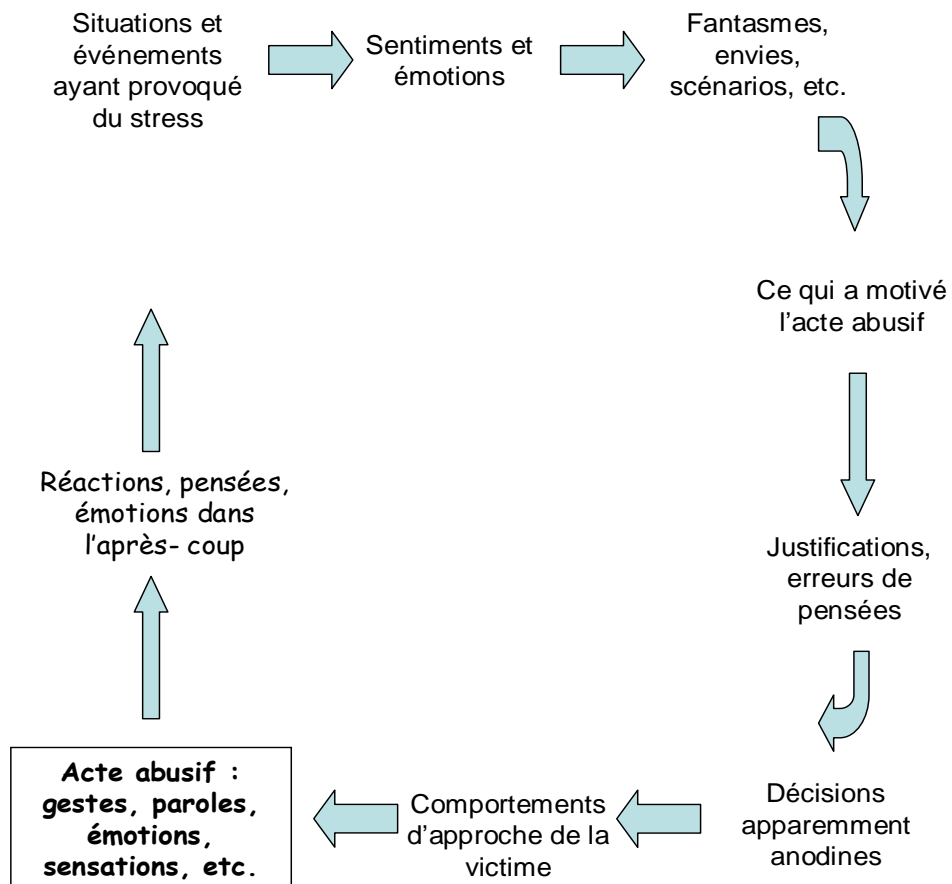
Nous cherchons à savoir quel était l'état émotionnel de la personne et quel était son **contexte** de vie (familial, affectif, professionnel) à l'époque du passage à l'acte. Nous essayons de savoir pourquoi cela est arrivé à ce moment là : y avait-il des facteurs de stress ? Qu'est-ce qui n'allait pas dans la vie de la personne ? Qu'est-ce qui l'a fragilisée ? (**LE QUAND ?**)

Nous demandons à la personne de nous **décrire le passage à l'acte** avec un maximum de détails, comme si elle devait raconter un film, en essayant de se rappeler les fantasmes entretenus, les actes effectués, les paroles prononcées, les émotions ressenties. Cette étape permet de déterminer quelle **stratégie d'approche** ou de manipulation la personne a pu utiliser pour parvenir à ses fins ainsi que la présence éventuelle **d'éléments désinhibiteurs** tels que la consommation d'alcool ou de films pornographiques. Remarque : pour amener les participants à se replonger dans la situation d'abus, il est parfois intéressant de leur demander de réaliser un petit **schéma** reprenant la disposition des lieux, la place de chaque protagoniste, etc. (**LE COMMENT ?**).

Une fois l'analyse de ces différents points effectuée, nous pouvons réaliser pour chacun des participants le cycle/chaîne délictueux. Pour ce faire, nous leur proposons un cycle théorique reprenant les principales étapes précédant généralement l'acte abusif, chacune de ces étapes étant assorties d'exemples à sélectionner. Ces listes d'exemples ne sont bien sûr pas exhaustives et nous incitons les participants à identifier à côté de ces exemples préétablis des éléments plus personnels.

### 3) Constitution du cycle (ou chaîne) de l'abus

#### Le cycle de l'abus : modèle théorique



---

#### a) Situations et événements ayant provoqué du stress



Cette première étape vise à identifier les diverses difficultés et événements stressants s'étant produits dans la vie de la personne pendant la période précédant directement la commission des faits. Il s'agit ici de repérer ce qui a pu rendre la personne plus fragile et plus susceptible de commettre un abus sexuel. Il peut s'agir d'événements ponctuels ou de situations qui sont installées depuis un certain temps. Ces difficultés n'ont parfois aucun lien avec l'infraction sexuelle en tant que telle mais peuvent mettre sur son chemin. De ce fait, celles-ci constitueront des signaux d'alerte important pour l'avenir afin de détecter la naissance d'un nouveau cycle.

**Exemples :** échec financier sérieux, difficultés professionnelles (perte d'emploi, période de stress importants, manque de reconnaissance, etc.), dispute avec un membre de la famille ou un ami, consommation d'alcool ou de drogue, rupture amoureuse...

### **b) Sentiments et émotions**

La deuxième étape concerne l'humeur, l'état d'esprit dans lesquels la personne se trouvait dans la période se situant juste avant le passage à l'acte. Ces sentiments ou humeurs sont souvent liés directement aux événements négatifs identifiés au point précédent mais, il se peut aussi que la personne se trouvait déjà avec cette humeur ou ce sentiment et que les difficultés rencontrées ne soient venues que renforcer ces derniers. Si l'étape précédente visait à identifier des événements de vie, cette étape permet de traduire la façon dont la personne a vécu, a ressenti ces événements de l'intérieur.

**Exemples :** se sentir dépressif, anxieux, être fâché, se sentir rejeté, malchanceux, se sentir seul, se sentir frustré sexuellement, se sentir utilisé par les autres, s'ennuyer, être triste....

### **c) Images mentales, représentations, scénarios ou fantasmes**

Cette étape sert à relever la présence éventuelle de fantasmes préparatoires à l'acte abusif. La personne s'est-elle imaginée plusieurs fois la scène avant de la réaliser ? Le scénario était-il de plus en plus précis ? La future victime était-elle clairement définie ? Ces fantasmes ou scénarios étaient-ils accompagnés de masturbation ?

### **d) Ce qui a motivé votre acte abusif**

Qu'espérait obtenir la personne en abusant ? Dans quel but est-elle passée à l'acte ? La personne avait-elle conscience de ce qu'elle recherchait en faisant cela ou n'a-t-elle pas d'explications concernant son comportement ?

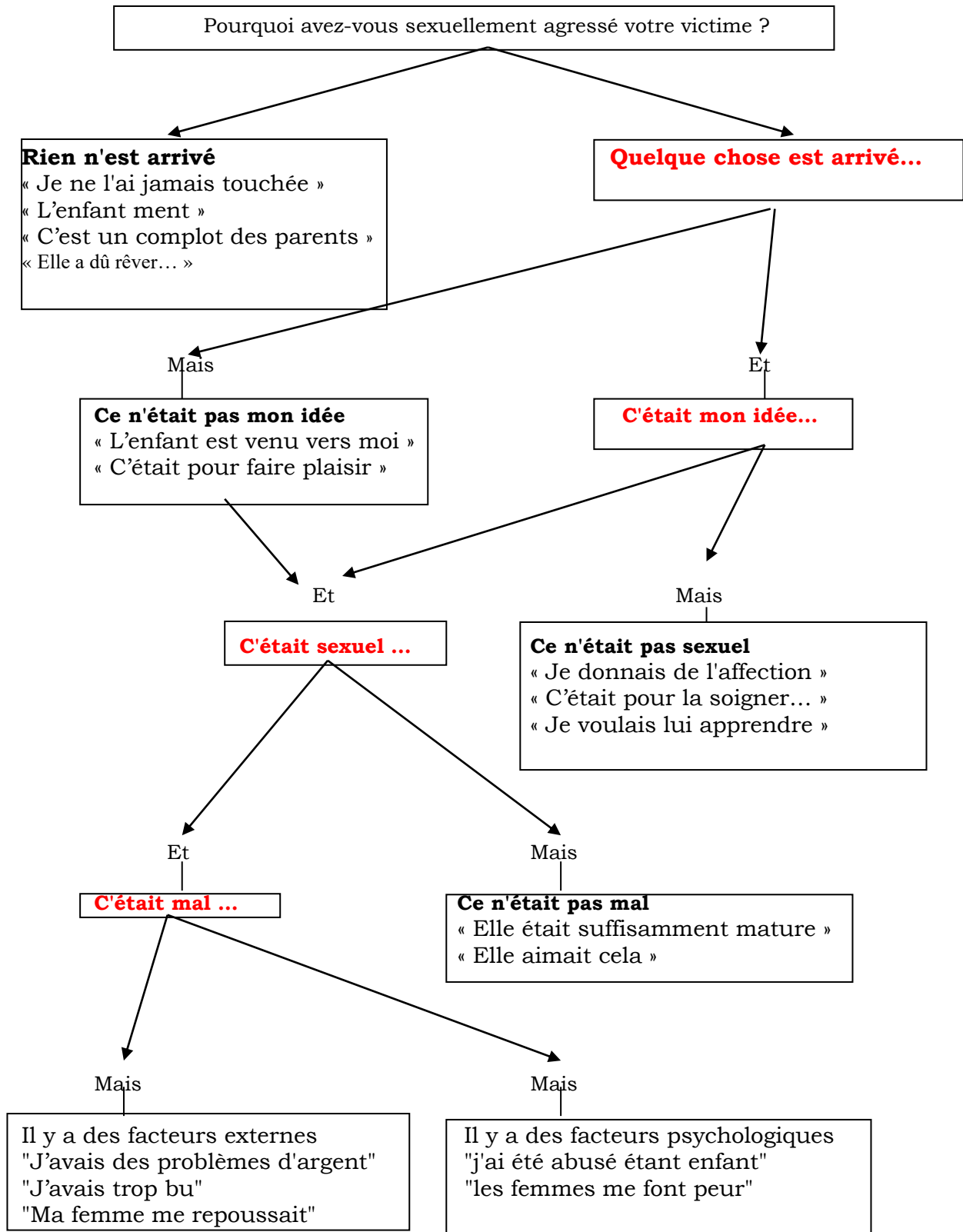
### e) Les erreurs de pensées (ou distorsions cognitives)

Lors de la constitution du cycle de la personne, un aspect essentiel de notre travail est de dégager avec elle les erreurs de pensées qu'elle a utilisées. Ces erreurs de pensées, ce sont les justifications, les **bonnes excuses** que l'abuseur se donne pour **diminuer sa culpabilité et sa responsabilité**. Par exemple : « L'enfant ne m'a pas dit explicitement NON donc c'est qu'il était d'accord et en avait envie aussi » ou encore **pour s'autoriser à abuser**. Par exemple « En abusant ma nièce, je lui offre de l'affection et une éducation sexuelle ».

Pour aborder ce thème avec les abuseurs, nous partons généralement d'un **exemple issu de la vie quotidienne** du genre « Vous êtes au régime et vous savez que dans le frigo il y a un très bon gâteau. Que pourriez-vous vous dire pour vous permettre d'en manger un morceau ? ». En partant de cet exemple, nous tentons une transposition dans le domaine du passage à l'acte abusif. Ensuite, nous analysons la **place de ces excuses dans la chaîne de l'abus**, nous essayons de faire prendre conscience à la personne de la **fonction défensive** de ce type de pensées et du **danger** que celles-ci représentent du fait qu'elles favorisent la récurrence.

Enfin, une fois ces pensées identifiées et leur rôle analysé, nous aidons les personnes à les **corriger**. Pour cela nous utilisons beaucoup d'**exemples** du style : « si votre fille de 12 ans vous demande les clés de la voiture, allez-vous les lui donner sous prétexte qu'elle en a envie ? » ou « Peut-être n'a-t-elle pas dit non, mais réfléchissez à ce qui se passe quand un enfant dit NON à un adulte qui détient l'autorité...sans doute avait-elle peur d'être punie en refusant ». Nous pouvons également avoir recours à **l'argument par l'absurde** du type « Mais oui ! Vous avez raison, c'est vous la victime, pourquoi ne pas porter plainte contre cet enfant ? ». Lors de cette étape, les **réactions du groupe** sont également très intéressantes à utiliser, en effet les remarques sont parfois mieux acceptées lorsqu'elles émanent du groupe des pairs.

Les erreurs de pensées pouvant être relevées chez les auteurs d'infractions à caractère sexuel sont illustrées dans le schéma suivant repris de l'étude de Nathan & coll. (in Pollock, N.L. & al, 1991).



### **f) Comportements (Décisions apparemment anodines)**

Les décisions apparemment anodines composent **l'étape de préparation au passage à l'acte**. Il s'agit de décisions qui semblent être prises par hasard mais qui en réalité ne le sont pas. C'est-à-dire, des décisions que l'on pense prendre de façon automatique, sans réfléchir, mais qui mettent sur le chemin de l'acte abusif et rendent celui-ci possible. Lors de cette étape, le participant essaye d'identifier ce qu'il a fait pour augmenter le risque au lieu de le diminuer. **Comment l'occasion s'est-elle créée ?**

**Exemple** : aller se promener en passant par des endroits propices aux exhibitions, s'isoler avec un jeune, favoriser un concours de circonstances qui fait que l'on se trouve « obligé » de rester dormir chez la future victime, traverser un jardin d'enfants le mercredi après-midi, changer de trajectoire pour se rendre au boulot pour acheter votre journal alors que la librairie se trouve à côté d'une école, boire pour se donner du courage, etc.

### **g) Comportements d'approche de la victime**

Pour que l'abus soit possible, il faut que les **résistances** de l'auteur soient surmontées, mais il faut également que celui-ci parvienne à surmonter celles de sa victime. Cela peut se faire de façon **physique**, plus ou moins brutale ou contraignante mais également à l'aide de « petits trucs » dans le contact sans la moindre forme de violence physique ou grâce à des comportements subtils de **séduction ou de persuasion**.

Le moyen utilisé dépendra bien entendu de **niveau d'intimité** que l'auteur et la victime avaient au préalable (la victime était-elle une proche ? contacts fréquents ? était-ce leur première rencontre ? y avait-il un lien de parenté ou d'autorité ?). Comment l'auteur s'y est-il pris pour obtenir ce qu'il voulait de la victime ? Dans la constitution du cycle, il est important d'avoir une vision précise de la manière de procéder utilisée par chaque participant.

**Exemples** : persuader, surprendre, menacer, utiliser sa supériorité, trouver un compromis, consacrer beaucoup de temps/d'attention, inspirer la pitié, créer une promiscuité physique, offrir des cadeaux, faire des compliments, effrayer, contraindre physiquement...

### **h) L'acte abusif**

Lors de l'abus, quels ont été les gestes posés ? Quelles ont été les émotions et sensations ressenties ? Y a-t-il eu des paroles prononcées ? Qui a fait quoi à qui ? (cf. étape précédente = « le Comment »).

### **i) Emotions et pensées dans l'après-coup**

Quelques heures ou quelques jours après les faits commis, quel regard le participant portait-il sur ses actes ? Comment se sentait-il ? Que s'est-il dit ? Y a-t-il eu une succession d'états ?

Y avait-il une crainte que la victime parle ? Que cela soit révélé à la justice ? Le participant a-t-il dit ou fait certaines choses pour s'assurer du silence de la victime ? A-t-il éprouvé des remords, de la culpabilité ? Comment a-t-il réagi après le dévoilement des faits ?

Cette étape est très importante car la façon dont la personne s'est comportée et a ressenti les choses aura une influence sur le risque que le comportement se reproduise.

Si la situation d'abus est restée un acte isolé, on parlera de chaîne abusive tandis que si la situation s'est reproduite à plusieurs reprises on parlera de cycle abusif. Dans ce dernier cas, il sera important de déterminer ce qui a permis que l'acte se reproduise (nouvelles erreurs de pensées, importants bénéfices obtenus lors du passage à l'acte, etc.) et ce qui aurait pu venir mettre un frein à l'engrenage. Il est également nécessaire de différencier les cas où ces abus se reproduisent sur une même victime dans une relation établie des cas où les mêmes actes se reproduisent avec des victimes différentes (les contextes, les modes opératoires, les choses ressenties étaient-elles similaires ou différentes d'une fois à l'autre ?)

Bien entendu, il s'agit d'un découpage théorique parmi d'autres. Dans la pratique, chaque chaîne ou cycle abusif d'une personne est différent de celui des autres et se compose d'éléments et d'un ordre de succession qui lui est propre. Ainsi, des erreurs de pensées peuvent précéder l'acte d'abus alors que d'autres peuvent le suivre directement. Les fantasmes peuvent également intervenir à différents moments du cycle et la façon dont une relation de confiance s'établit avec une victime peut s'étaler dans le temps et comprendre plusieurs étapes successives.

Une fois le cycle réalisé pour chaque participant, l'idée principale est que ceux-ci se rendent compte qu'il est important de connaître les différents éléments de cette chaîne pour pouvoir intervenir efficacement et au bon moment afin d'éviter que ne se déclenche à nouveau le processus qui conduit au comportement d'abus.

#### **4) Les situations à risque de récidive**

L'établissement du cycle délictueux, outre le travail sur les erreurs de pensées, sert aussi à identifier avec le participant les situations dites à risque de récidive. Pour faire cela, nous tenons compte des variables **interpersonnelles** (par exemple des brimades au travail ou des disputes conjugales), **environnementales** (aller se promener à la sortie des écoles) et **intrapersonnelles** (une estime de soi très faible, de la frustration sexuelle ou affective). C'est la combinaison entre ces différentes variables qui crée une situation à risque.

En cours de formation, il est demandé à chaque participant de dresser une **liste** de ces situations à risque. Une fois identifiées, celles-ci pourront être visualisées comme des **panneaux « STOP »**, indiquant que la personne doit redoubler d'attention car elle risque de déraiser. Le but est donc ici de faire acquérir à nos participants un meilleur **autocontrôle** qui leur permettra d'intervenir le plus tôt possible dans la chaîne de l'abus afin d'éviter que ne se déclenche à nouveau la séquence d'événements qui a conduit à l'abus.

<b><u>Moments particuliers :</u></b>
<b><u>Événements :</u></b>
<b><u>Lieux, situations, endroits :</u></b>
<b><u>Pensées :</u></b>
<b><u>Sentiments, émotions, humeurs :</u></b>
<b><u>Comportements :</u></b>

## 5) Les techniques de prévention de la récidive

Lors de la formation, nous demandons aux participants de reprendre, un par un, les éléments de risque identifiés précédemment et de réfléchir à la meilleure façon d'y faire face. Comment peuvent-ils gérer ces situations qui ont posé problème dans le passé ?

Afin que l'abuseur puisse réagir de manière adéquate dans ces situations à risque, nous tentons d'explorer avec lui différentes techniques de prévention de la récidive. Ainsi, en cours de formation, les participants sont amenés à intégrer :

### Certaines techniques comportementales telles que :

- **L'évitement** des situations comportant un risque (exemple : ne pas se promener dans un parc public le mercredi après-midi). Il est à noter que pour certaines situations à éviter, il sera important de préparer certaines excuses ou justifications.
- L'engagement dans des **activités « coupe désir »** (exemple : téléphoner à un ami, prendre une douche froide, etc.)

### Des techniques plus cognitives telles que :

- Le recours à des **images mentales aversives**, « anti-excitation » (exemple : personne qui s'imagine le visage de ses victimes dans les moments où une envie survient : le fait de repenser à leurs réactions de peur, de dégoût faisait diminuer l'envie)
- Le fait de penser aux **conséquences négatives d'un abus (cf. matrice de décision)**
- Utiliser le « **Stop Mental** » lorsque survient une envie.

### Des stratégies à plus longs termes :

Si certains endroits et comportements sont parfois à éviter purement et simplement (par exemple les endroits où la personne pourrait se retrouver seule avec un enfant alors qu'elle a du mal à gérer son excitation sexuelle pour cette tranche d'âge) pour les événements, émotions ou pensées qui rendent plus vulnérable, les participants doivent imaginer des stratégies à plus long terme, des manières de gérer leurs envies et leurs problèmes de façon plus adéquate qu'en abusant.

- **Trouver des alternatives aux actes abusifs**, ou des moyens de compensation. Par exemple, si on retrouve des **affects dépressifs** liés à de longues périodes de solitude affective ou sexuelle à la base du cycle du participant, il faudra réfléchir à des moyens de briser l'isolement en développant des activités sociales, propices à des rencontres amicales

ou amoureuses. Si lors de la constitution du cycle, il apparaît que l'acte abusif était un moyen de décharger de **la colère**, un énervement ou d'exercer une vengeance, il sera important d'explorer d'autres moyens de gérer ou d'exprimer ses affects négatifs. Si la situation d'abus est en grande partie liée à une excitation ou à des **besoins sexuels trop pressants ou importants**, il sera nécessaire d'envisager des façons de contrôler ses envies ou de satisfaire celles-ci d'une façon qui soit socialement acceptable (masturbation, prostituées, etc.). Si la personne met en avant certaines **difficultés de couple** au niveau relationnel ou sexuel, nous mettrons l'accent sur la communication sexuelle au sein du couple ou sur la gestion des conflits.

Dans le même ordre d'idée, lorsque, comme c'est fréquemment le cas, nous sommes face à des personnes qui ont tendance à considérer leur envies comme des ordres et qui ont du mal à gérer les frustrations du quotidien, nous tentons de rétablir un certain **travail d'anticipation et de mentalisation**, c'est-à-dire la capacité à se représenter mentalement les actes que l'on va réaliser avant de débiter ceux-ci.

➤ Depuis longtemps, la documentation scientifique fait état de grosses difficultés sociales chez les agresseurs sexuels. Un grand nombre d'entre eux ne possèdent pas les outils nécessaires pour développer des interactions sociales satisfaisantes avec des adultes. Ils ne sont donc pas "disponibles" à d'éventuelles relations plus intimes avec des partenaires adéquats. Certains, parce qu'ils ont ce type de difficultés relationnelles avec les autres (difficultés à se faire des amis, repli sur soi) se tournent vers des enfants pour de l'amitié ou pour des rapports sexuels. D'autres encore agressent par colère ou par besoin de contrôler et d'exercer leur pouvoir sur autrui. C'est dire l'intérêt que représente un travail socio-éducatif portant sur **les habiletés sociales**.

Pour travailler ces habiletés sociales, en formation, nous considérons le groupe comme un laboratoire, une mini société, dans laquelle le participant va pouvoir se confronter aux autres, interagir avec eux et se livrer sur des thèmes très personnels dans un cadre respectueux et sécurisant. Concrètement, à différents moments de la formation, à travers des exercices pratiques et des discussions, nous essayons d'aider les participants à mieux **entrer en relation et communiquer avec les autres**, à acquérir une **meilleure estime de soi**, à mieux **gérer les conflits** interpersonnels ainsi qu'à mieux identifier et **partager leurs émotions** et leurs envies.

Dans ce cadre, l'objectif est aussi que les personnes qui nous sont adressées puissent vivre une **expérience humaine riche et positive**, expérience au cours de laquelle elles pourront découvrir que l'on peut parler de soi et nouer des relations plus intimes avec d'autres sans pour autant être trahi, jugé ou dénigré. Il s'agit aussi pour certains, particulièrement isolés et méfiants à l'égard des autres, de tenter de leur redonner envie de s'investir dans des relations sociales.

➤ Si en cours de formation, nous nous apercevons que les 6 mois de travail avec une personne suffiront à peine pour effleurer certains problèmes ou que nous avons l'impression qu'un suivi individuel, de groupe ou de couple serait nécessaire pour que la personne ait la possibilité de traiter plus en profondeur et sur le long terme des problématiques particulières, nous essayons d'aider la personne à **élaborer une demande d'aide thérapeutique** en la motivant ou en la rassurant par rapport à une telle démarche.



## Travail sur l'empathie

*« L'état d'empathie, ou la qualité d'être empathique consiste à percevoir avec précision le cadre de référence interne de l'autre, les composantes émotionnelles et les significations qui s'y attachent, comme si l'on était la personne elle-même mais sans jamais perdre de vue le « comme si ». Donc, cela signifie saisir la douleur ou le plaisir de l'autre comme l'autre les ressent et en percevoir les causes comme lui les perçoit,... » (Rogers, 1959, pp 210-211).*

L'empathie est souvent décrite comme une variable jouant un rôle modérateur dans la manifestation de comportements agressifs. Plusieurs recherches sur la maltraitance (physique et sexuelle) observent que les abuseurs obtiennent des scores significativement inférieurs aux indices d'empathie par rapport à des victimes d'agressions sexuelles lorsqu'ils sont comparés à des individus non abusifs. Il semble dès lors logique qu'une formation à l'empathie soit indispensable dans le traitement des AICS.

Notre troisième module vise donc à stimuler la capacité des participants à mieux comprendre et percevoir ce qu'ont pu ressentir leurs victimes.

L'acte abusif émerge généralement à travers un mécanisme de dénigrement de la victime qui est alors considérée comme un objet permettant d'accéder au plaisir. Notre objectif sera ici de « ré-individualiser » la victime avec l'idée que plus l'abuseur pourra entrer dans l'univers de sa victime et ressentir les choses de son point de vue, moins il aura envie de lui faire du mal. C'est en effet parce qu'il saisit ce que vit sa victime, qu'il peut en être touché. S'il n'en avait aucune représentation, il lui serait impossible d'être ému.

En cours de formation, nous commençons par des exercices qui visent à stimuler la capacité à identifier et à prendre en considération les sentiments des autres en général. Ensuite, c'est la capacité plus spécifique à éprouver de l'empathie à l'égard de leur(s) propre(s) victime(s) qui est stimulée.

Ce travail sur l'empathie s'effectue à l'aide de différents exercices :

- **Définition générale de victimologie** : Nous commençons ce module en inscrivant le mot « victime » au centre d'un tableau blanc et nous demandons aux participants de se lever et de venir ajouter tous les mots qui leur passent par la tête et qu'ils associent à ce mot. Nous établissons ensuite des catégories suivant ce qui est inscrit et nous leur demandons de dégager une définition commune et générale du terme victime. Cet exercice se déroule sous forme de débat. C'est un moment où les participants font souvent part de leur vécu en tant que victime (d'abus ou non).
- **La reconnaissance émotionnelle** : Nous présentons à la personne une série de photographies représentant des visages sur lesquelles nous lui demandons de discerner l'état émotionnel qui y est exprimé (colère, peur, tristesse, joie, dégoût ou surprise). Le but est ici d'apprendre à reconnaître les émotions à partir d'informations non verbales. Nous entendons régulièrement de la part de nos participants : « ma victime ne m'a pas dit non et si elle l'avait fait, je n'aurais jamais été plus loin dans mes actes ». Cette étape permet d'amener l'idée qu'un refus peut s'exprimer autrement que par des mots.

- **Le mime des émotions : le participant doit mimer une émotion que le formateur lui assigne. Les autres participants doivent tenter d'identifier l'émotion mimée. Cet exercice a pour but d'entraîner le participant à exprimer ou identifier adéquatement les émotions de base.**
  
- **Témoignages filmés ou écrits de victimes d'abus** : les participants sont invités à visionner une cassette vidéo exposant le témoignage d'une victime d'abus sexuel. A plusieurs reprises lors du visionnage de la projection, nous leur demandons d'imaginer ce que la ou les victimes ont pu ressentir avant, pendant et après leur agression. Nous demandons également aux participants de s'imaginer eux-mêmes victimes d'une agression sexuelle.
  
- **L'invité SOS enfants** : Lors d'une séance de groupe, les formateurs invitent un psychologue travaillant au sein d'une équipe SOS parenfant à venir partager son expérience professionnelle dans l'accompagnement des victimes d'abus sexuels. L'objectif est d'amener une réflexion sur les différentes conséquences émotionnelles, physiques, familiales dont celles-ci peuvent souffrir. Cette intervention a souvent un impact émotionnel très fort auprès de nos participants. C'est souvent lors de cette séance qu'ils comprennent sur base d'exemples concrets qu'il est difficile pour un enfant de dire non à un adulte et qu'un important sentiment de culpabilité peut naître chez la victime suite à l'abus subi, cette culpabilité ressentie entraînant bien souvent des conséquences désastreuses pour son développement. Concrètement, un membre de notre équipe rencontre au préalable l'intervenant parenfant qui témoignera dans notre groupe afin de lui présenter de manière globale la problématique de chacun de nos participants. De cette manière, il pourra établir une vignette clinique « adaptée » aux situations particulières de chaque participants composant nos groupe de formation. Par la suite, les formateurs invitent le groupe à réfléchir aux conséquences possibles d'un abus sexuel sur une victime potentielle pour en arriver à leur(s) victime(s) respective(s).
  
- **Planches de bandes dessinées** : Les participants sont amenés à compléter les phylactères de trois planches de BD racontant une histoire d'abus. La première planche montre ce qui se passe avant l'attouchement proprement dit, la deuxième représente le déroulement de l'acte abusif en lui-même et la troisième planche renvoie au vécu de la victime après avoir été abusée. Dans cet exercice, les participants doivent imaginer quelles pourraient être les paroles échangées entre l'abuseur et sa victime ainsi que les pensées de cette dernière lors des trois étapes représentées. Les différentes idées des participants sont ensuite discutées au sein du groupe et chacun est invité à effectuer des parallèles avec sa propre histoire en tant qu'abuseur.
  
- **Le point de vue de la victime** : Les formateurs demandent aux participants de raconter les faits commis en adoptant la perspective de leur(s) victime(s). Ils ont la consigne d'utiliser la première personne du singulier pour raconter l'abus comme si ils étaient à la place de leur victime. Lors de cet exercice, il peut également être demandé aux participants de choisir, parmi un **choix de photographies** représentant des visages exprimant différentes émotions, trois photos correspondant au visage de leur victime avant, pendant et directement après l'acte abusif.
  
- **La lettre à la victime** : Le participant rédige une lettre fictive dans laquelle il lui est demandé d'exprimer ce qu'il aurait envie de dire à sa victime. Le contenu de cette lettre est ensuite travaillé dans une discussion de groupe. La consigne suivante est d'imaginer quelle pourrait être **la réponse de la victime**.

## ANNEXE 2

3ème Congrès International Francophone sur l'Agression Sexuelle  
*Coopérer au-delà des frontières*  
HULL-GATINEAU (QUEBEC)  
4-7 octobre 2005

SOCIÉTÉ ET ÉDUCATION : QU'ATTENDRE DE L'ÉDUCATION EN REGARD DE  
L'APPAREIL « JUSTICE » ET DE L'APPAREIL « SANTÉ » À PROPOS DE LA  
PROBLÉMATIQUE DE LA MALTRAITANCE SEXUELLE

### *QU'ATTENDRE DE L'ÉDUCATION EN REGARD DE LA « JUSTICE » ET DE LA « SANTÉ » ?*

Jeudi 5 octobre 2005  
15h15-16h45

Marcel Wallens, Bernard Hennebart, Bernard Pihet

PARTIE 2 : Bernard Pihet

#### ***ÉDUCATION SCOLAIRE ET AGRESSION SEXUELLE***

*JUSTIFICATION DU THEME « EDUCATION »  
DANS LE CONGRES AGRESSION SEXUELLE*

L'actuel congrès sur l'agression sexuelle est sous-titré *Au-delà de frontières*, on pense en premier aux frontières géographiques, je voudrais profiter de ce moment pour en traverser d'autres plus culturelles. Celles qui séparent des conceptions plutôt latines d'autres plus Anglo-saxonnes, qui ne se juxtaposent cependant pas complètement au clivage entre l'Europe et l'Amérique, ni entre l'Europe du Sud et du Nord.

Le congrès précédent, où a commencé la réflexion de Marcel Wallens et Bernard Hennebart qui aboutit à leur envie d'aujourd'hui, s'intitulait *Articulation des pratiques*. En tierce position par rapport à la Justice et de la Santé, figurait l'Éthique. Mais était-ce bien un tronc de pratiques distinctes qui devaient interagir avec les deux autres ?

- L'éthique est une réflexion transversale dans tous les métiers et professions, particulièrement à vocation sociale.
- La justice et la santé s'occupent de l'agression sexuelle et la réflexion éthique y est importante. C'est peut-être même ce qui les rassemble vraiment. Sans une profonde conscience éthique, peut-être que la justice serait moins soucieuse du respect de l'irrationnel psychique à l'œuvre dans les agressions sexuelles. Peut-être aussi qu'en santé, sans elle, on resterait à l'écart des normes d'obligations sociales et des sanctions

parfois brutales de leur transgression, pour ne se soucier que de la réalisation de soi. Ce débat me semble maintenant bien avancé en Belgique et c'est un acquis que la coopération entre la justice et la santé, qui préserve le bien social autant que le bien individuel.

- L'éthique concerne aussi d'autres pratiques dans ce même champ de l'agression sexuelle et même prioritairement celles de l'Education dans les familles, les communautés et les écoles, ces dernières étant le terrain d'action de mes deux partenaires.

L'éducation me semble encore plus concernée par les *agressions sexuelles* que la justice et la santé, même si on les réduit aux agresseurs et aux victimes des agressions avérées. Car ne les voir que dans les Cours et Prétoires ou dans les Consultations, c'est oublier que les agressions se sont produites dans les familles, dans les rues et dans les écoles. Et pas seulement comme des accidents qui n'auraient pas dû arriver, mais comme des relations où doivent s'apprendre les audaces et le respect. C'est dans la Communauté que les agresseurs et victimes ont échoué, les premiers à gérer leur pulsion et les deuxièmes à s'en protéger.

Le Communautaire, s'agissant de pratiques non exceptionnelles, c'est-à-dire de première ligne selon d'autres vocables, ne devrait-il pas être un tiers plus consistant face aux agressions sexuelles, car elles sont le lieu et le moment d'apprentissage.

- Certes, les agressions sexuelles peuvent être extrêmes et ne pouvoir être réduites que par des Jugements et arrêts de Cour, impliquant force spécialistes et experts des bizarreries humaines (psychiatres, psychologues, criminologues, sexologues, assistants sociaux pour autant qu'ils s'intéressent à ces mœurs violentes).

- Mais souvent elles le sont beaucoup moins et en tout cas s'insèrent dans une chaîne progressive, où elles sont transgressions avant d'être abus et de devenir infractions constituées. Or ce que l'on constate souvent, c'est qu'avant qu'elles ne soient constituées infractions, elles ne suscitent qu'indifférence, peur ou aveuglement. Et qu'après elles ne suscitent qu'indignation et rejet, isolées du champ social et communautaire.

- La seule déontologie aujourd'hui en Belgique dans l'éducation et à l'égard des agressions sexuelles est de renvoyer systématiquement toutes les infractions sexuelles à la justice, qui dans tous les cas se tourne ensuite vers une partie spécialisée de la santé, dite psychologico médico-légale, en première part pour être éclairée en expertise et ensuite pour guérir les désordres mentaux rebelles à l'amendement.

- L'éducation en est une expression particulière du registre communautaire qui fait l'objet de cette présentation. Mais cette réflexion peut aussi concerner la médecine générale et la psychologie ordinaire, autant que la police de proximité, qui elles aussi sont tenues de centrifuger tout cas d'infraction à caractère sexuel vers la Justice.

La situation nous apparaît sensiblement différente chez les anglo-saxons où les organisations communautaires (*community treatment, community center* et autres *community workers*) gèrent de manière autonome une part très importante des prises en charge en matière d'agression sexuelle, pour n'orienter vers la Cour et les prisons, ou vers les Services de santé très spécialisés, qu'une part très réduite et focalisée des agresseurs sexuels. Cela nous apparaît dans les congrès et voyages d'étude et concerne aussi bien l'Europe anglo-saxonne, que l'Amérique du Nord tant chez les anglophones américains et canadiens, que chez les francophones québécois.

La complémentarité entre d'une part la justice et la santé, et d'autre part le communautaire (ici l'école) ne repose en Belgique que sur la dénonciation et le signalement systématique, qui a un effet déresponsabilisant sur les familles, enseignants et travailleurs sociaux, en tout cas dans leur rôle d'autorité et d'éducation. L'autre forme qu'elle nous semble prendre au Royaume Uni, dans certains états américains et pays nordiques (non francophones il est vrai), repose davantage sur une division des tâches, dans une sévérité progressive et une meilleure discrimination des risques et une capacité du système éducatif à les gérer.

Pour justifier cette divergence, est souvent alléguée la différence entre les théories psychodynamiques de type analytique ou systémique et les approches thérapeutiques cognitives ou comportementales mieux appréciées dans le monde anglo-saxon. On oppose aussi souvent l'approche plus philosophique et théorique de l'Europe latine par rapport au pragmatisme, à l'efficacité, à l'évaluation et la science expérimentale. Si l'on franchit les frontières, comprendre et accepter les différences devient plus facile, les clichés et schématismes s'estompent. La difficulté tient plutôt à des questions de territoire à défendre.

Dans cet exposé je voudrais plus focaliser l'attention sur la grande différence entre la primauté d'une part de l'intérêt individuel ou d'autre part de l'intérêt communautaire. Les différences évoquées tiennent en effet selon nous surtout aux bases historiques, juridiques et économiques qui conduisent à des politiques et à des philosophies de travail très différentes. Et beaucoup moins à la plus ou moins grande justesse des méthodologies citées en premier. Toutes les solutions de traitement judiciaires et thérapeutiques spécialisées des auteurs de violences sexuelles (quelles soient de prévention, de traitement ou de sanction) n'endiguent en effet qu'une faible part des angoisses citoyennes et n'empêchent pas de gros incidents même si elles résorbent un nombre de risques significatif. Cela concerne aussi bien les techniques comportementales et cognitives adaptées depuis plus de 30 ans outre-atlantique et chez les anglo-saxons, que les méthodes thérapeutiques dites psycho-dynamiques, patiemment éprouvées depuis plus de 20 ans en Belgique francophone et en France en tout cas. Les meilleures techniques spécialisées réduisent environ de 5 à 10 % les risques de récurrence des infractions constituées, qui restent globalement autour des 10 à 15 %. Mais l'apparition des premières infractions constituées reste très importante puisqu'elle représente de 25 à 50 % de la délinquance condamnée par les tribunaux. Par contre la combinaison de ces approches spécialisées avec des stratégies d'actions sociales responsables pourrait être plus prometteuse, d'où mon intérêt pour soutenir ces dernières alors que mon champ d'action est le premier.

L'apparition de la délinquance sexuelle commence, nous le savons, dès l'adolescence dans la moitié des cas d'agresseurs identifiés comme tel à l'âge adulte. Et cela commence par des approches inadéquates de supposés partenaires. C'est dans les familles et dans l'école bien plus encore, que s'exercent les relations de partenariat, de pouvoir, de séduction, les recherches de plaisirs et les retenues et les frustrations. C'est dans les excès qui signent l'échec ou la difficulté que le travail d'élaboration doit se faire, sous la peur, la résistance de l'autre ou avec le soutien de l'aîné, c'est-à-dire de l'enseignant.

Les agressions suivent les échecs d'approches d'autrui fondées sur des besoins légitimes. La minorité d'âge n'est-elle pas le temps de tentatives, d'erreurs, de correction ? La relation aux supposés partenaires n'est-elle pas le creuset nécessaire pour l'élaboration d'attitudes humanisées et socialisées ? La référence aux parents, adultes éducateurs et autres seniors n'est-elle pas le carburant de cette alchimie ?

La Justice condamne pour faits de mœurs 0,1% de citoyens à la prison ou à des mesures

alternatives, la Santé spécialisée soigne en psychiatrie hospitalière et en psychopathologie légale moins de 1 % des citoyens. Mais ce sont de 25 à 50 % des mineurs qui subissent une violence sexuelle de la part d'adultes, dont la moitié sont plus ou moins invalidés dans leur aptitude aux relations sexuelles. Et ce sont de 5 à 20 % des adultes qui sont, sérieusement et/ou durablement, en difficultés avec leurs besoins sexuels au point d'en être malades ou d'exagérer dans leurs entreprises.

C'est une question de définition de la gravité, mais aussi de quantité ou de proportion, et découlant de cela de politique et de philosophie sociale qui diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre, d'une culture à l'autre et d'un continent à l'autre.

> En Belgique, la Justice fait un énorme travail sur les viols, attouchements et atteinte aux mœurs, là où il n'y a pas si longtemps ils n'étaient souvent que l'objet de risées, d'indifférences ou de dissimulations honteuses en l'absence de preuves matérielles.

> En santé, bon nombre de professionnels cherchent maintenant avec opiniâtreté et professionnalisme à guider violeurs et pédophiles vers une sexualité plus réussie tant sur le plan individuel que social, qu'ils soient marqués par une déviance, par une insensibilisation à l'interdit ou par des troubles réputés voués à de mauvais pronostic, voire incurable.

> Mais entre la Justice et la Santé, chère et rare, n'y aurait-il pas comme un *Monde du milieu* qui contiendrait 80 % de notre société, dont l'élan sexuel reste un des axes centraux de notre humanité et qui ne se développe pas nécessairement si facilement et si bien que ça dans nos systèmes inventés, qu'ils soient à base familiale, religieuse, scientifique, commerciale ou ludique.

> L'Ecole peut-elle rester hors de ce mouvement, n'est-ce pas son rôle de participer au savoir être et au savoir faire des élèves.

Par la voix de mes collègues, des enseignants veulent participer plus à ce mouvement. En tant que psychothérapeute spécialisé, je souhaite les y encourager et à le faire dans leur méthodologie, avec leur repères et leur langage. Les interventions principales développées en Amérique du Nord, qui sont de type « socio judiciaire » comme il est dit du reste dans l'introduction de ce congrès, sont nées dans les années 60 à la faveur de la mouvance féministe au cœur de la citoyenneté et dans des contextes qui laissent beaucoup de champ à l'initiative privée et au bien collectif. En Europe latine, et en Belgique francophone, les choses ne sont donc pas simplement transposables. Sans doute plus d'importer ou d'adapter un système, nous allons vers la création de systèmes nouveaux, hybrides ou peut-être plus justement métissés.

Coopérer au-delà des frontières dans le domaine de la sexualité,  
Ce pourrait être faire l'amour.  
L'abus et l'agression sexuelle  
Seraient comme une invasion et un refus de coopérer avec l'envahisseur.